

MONTRÉUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET CULTURELLE



Association de vigneron

Ses vins
du terroir
un label
de qualité
et d'authenticité

La Cave
Vevy-Montreux
UNE TRADITION POUR DEMAIN

Tél. 021 963 13 48

Faire le plein à domicile,
c'est si facile avec **PHILL!**

gaz naturel
biogaz



HOLDI
GAZ

www.holdigaz.ch

Chauffage - Sanitaire - Ventilation

Lauffer-Borlat
SA

Votre confort, notre priorité!

Route de Brent 1 - 1816 Chailly - 021 989 21 51

CONSULTING
INNOVATION
EXPERTISE
PROJECTS



altran
EDUCATION SERVICES

Driving Performance Through Innovative
Learning Solutions

Change Management - Innovative Training Solutions -
World Class Customized Learning Solutions -
Outsourcing - Assessments -
Coaching & Talent Management



Geneva - Lausanne - Montreux - Basel - Zurich
Contact: education@altran.ch - www.altraneducation.ch

Solu Tubes
SA
Assainissement de conduites

Garantie
15 ans



Après - Protégé Pendant - Sablé Avant - Rouillé

**STOP AUX ATTAQUES DE ROUILLE ET CORROSION
pour une eau propre et fluide!**

ch. des Cormiers 14 - 1470 Estavayer-le-Lac - T 026 664 00 04
F 026 664 00 07 - info@solutubes.ch - www.solutubes.ch

Millass  **n**
MITSUBISHI

31 décembre 2012
Fin de bail - cessation d'activité

Millasson Automobiles remercie
sa nombreuse et fidèle clientèle
de la confiance témoignée durant
plus de 60 ans sur la place de Montreux.

dès le 7 janvier 2013
Yvan Millasson vous accueillera au
Garage de la Tour
Av. des Mousquetaires 7
1814 La Tour-de-Peilz
079 214 13 48
Concessionnaire Mitsubishi Motors

**Millasson Automobiles
Garage de la Paix**

Rue de la Paix 8,
1820 Montreux
Tél. 021 963 55 63
Fax 021 963 56 62

**L'IMMOBILIER
DYNAMIQUE**

BERNARD Nicod

5, rue du Théâtre - 1820 Montreux
Tél. 021 965 44 45 - Fax 021 965 44 40
www.bernard-nicod.ch

 **ANDRE ROTHEN SA**
Maîtrise fédérale
Electricité et téléphone

Installations courant fort et faible
Partner Swisscom
www.rothen-sa.ch

Ch. de la Rottaz 2
1816 Chailly-Montreux
Tél: 021 963 34 63

BON 20.-

A valoir sur un achat de vin dès Fr. 100.- (excepté sur actions et offres spéciales).



MOSCA VINS

Faire plaisir est un plaisir

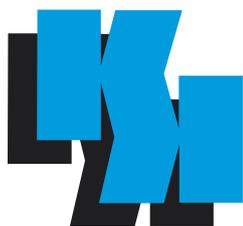


MONTREUX
Av. du Casino 29
Tél. 021 963 63 68

www.moscavins.ch

CRISSIER

COSSONAY



KALEC-MOTOR

JEAN KALBFUSS ET FILS SNC

Chemin du Crépon 47
1815 Clarens-Montreux

Tél. 021 964 46 37 - Fax 021 964 31 26

E-mail: info@kalec-motor.ch - www.kalec-motor.ch

*Nous vous
souhaitons de
Joyeuses Fêtes!*

Réparation
Vente
Electro-mécanique
Bobinage
Dépannage

Moteurs électriques industriels
Ventilation – Pompes – Machines-outils

Devis sans engagement

MONTREUX
ANDRÉ LIECHTI



Décoration et Architecture d'intérieur Rue de l'Eglise-Catholique 5 | 1820 Montreux
Tél: +41 21 963 64 33 | Fax: +41 21 963 03 81 | www.liechtidecoration.ch | info@liechtidecoration.ch

LE MARDI
& JEUDI

L'OR[®]
EN CASH

Achat d'or

vos bijoux (même cassés)
lingots, pièces de monnaie ou montre en or

BON DE CHF 20.- *

*à partir de 15 gr d'or / 18k
Offre valable à la boutique
L'Or en Cash à Montreux 82 Av. des Alpes 1820 Montreux
Offre non cumulable - tél. 021 963 55 36

MONTREUX INFO-VILLE

Tirage: 15 000 exemplaires, tous ménages gratuit.

Editeur, rédaction, publicité:

Info-Ville Sàrl

Case postale 293

1820 MONTREUX 2

Téléphone et fax 021 963 75 18

E-mail infoville@bluewin.ch

Site www.montreuxinfoville.ch

Impression: Imprimerie I-Press SA, Montreux

Parutions: en 2013, 6 fois.

N° 1 janvier-février, 25 février;

N° 2 mars-avril, 26 avril;

N° 3 mai-juin, 21 juin;

N° 4 juillet-août, 28 août;

N° 5 septembre-octobre, 28 octobre;

N° 6 novembre-décembre, 13 décembre

Prochain numéro: 25 février 2013

Dernier délai de remise de vos articles et annonces
par e-mail pour le N° 1, **11 février 2013.**

Soutien à Montreux Info-Ville: CCP 17-106360-1

Tous les procès-verbaux dans leurs intégralités sur notre site

www.montreuxinfoville.ch

LA MUNICIPALITÉ COMMUNIQUE:

3

Une Maison de Quartier pour Clarens

Très attendue des habitants dans le cadre du projet urbain CLARENsemble, la Maison de Quartier de Clarens prend forme. La Municipalité a présenté le projet au public lundi soir 26 novembre. Le bâtiment de 3 étages sur rez plus attique est actuellement à l'enquête publique. Selon la planification, la Maison de Quartier devrait ouvrir ses portes pour la rentrée d'été 2014. Espace d'intégration sociale, d'animation et d'échanges, la Maison de Quartier sera un véritable lieu de vie pour Clarens.

Sa situation à la rue de Jaman 8, à côté du collège Vinet permet la réalisation d'une extension scolaire dans le bâtiment, devenue indispensable avec l'augmentation du nombre d'écoliers. Trois salles de classe et une salle d'appui accueilleront jusqu'à 72 enfants sur presque 300 m². Un restaurant scolaire pouvant accueillir 140 enfants sera ouvert pour l'accueil de midi des écoliers. Toujours pour les jeunes, l'ouverture d'un centre de loisirs pouvant accueillir jusqu'à 95 personnes permettra enfin de remplacer l'actuel centre de loisirs «La Virgule» dont les locaux sont très vétustes.

La Maison de Quartier sera à la disposition des associations locales: sept salles polyvalentes de différentes dimensions leur sont

réservées sur deux étages et 375 m². Les salles pourront accueillir en tout environ 200 personnes. Les associations, les groupes ou toute personne désireuse de développer un projet sont appelées à annoncer dès maintenant leur intérêt pour une utilisation.

Il est également prévu dans le programme d'utilisation des locaux de mettre à la disposition du public un foyer pour des manifestations ou simplement comme lieu d'échange et de rencontre.

Une personne sera présente en permanence pour assurer l'accueil dans les locaux et un point d'information communal – vraisemblablement sous la forme d'une borne interactive - permettra de renseigner les habitants.

Du côté des espaces extérieurs, la Maison de Quartier offrira aux écoliers du collège Vinet une cour de récréation agrandie et protégée. Les habitants y gagneront une place à l'entrée côté Jaman. L'accès aux personnes à mobilité réduite et une liaison piétonne entre l'avenue Mayor-Vautier et l'avenue Vinet sont également garantis.

Réalisé par le bureau d'architecture AAS Cristobal Delgado Veluzat à Clarens, le projet de bâtiment est également écologique puisqu'il correspond au standard Minergie Eco.

Montreux Info-Ville vous souhaite
de très belles Fêtes de fin d'année.



021 965 24 24
www.taxi-vip.com

7j/7
24h/24

Taxi Vip

Riviera

Nouveau!
Ouverture Janvier 2013
Hôtel B&B La Rouvenaz

Rouvenaz

Resto - B&B - Wine Bar - Terrasse
in Montreux

La Terrasse

by Rouvenaz with
Lake View in Montreux

La Vinoteca

Wine Bar in Montreux

L'Avenir

Café - Restaurant à Vevey

RUE DU MARCHÉ 1 • 1820 MONTREUX • SWITZERLAND
TÉL. 021 963 27 36 • FAX 021 963 43 94
rouvenaz@bluewin.ch • www.rouvenaz.ch
TÉL. 021 963 27 37 VINOTECA

RUE DE FRIBOURG 11 • 1800 VEVEY • SWITZERLAND
TÉL. ET FAX 021 922 18 58 • cafe-avenir@bluewin.ch

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 3 octobre 2012 à 20 h 00, en le Montreux Music & Convention Centre 2m2c.

Présence: 82 Conseillères et Conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Marcelle Brücher, Sophie Desbaillets, Susanne Lauber Fürst, MM. Stéphane Barbey, Julien Chevalley, Jean-Marc Forclaz, Grégoire Furrer, Jean-François Gailloud, Nicolas Gudet, Marcello Pierre Maillard, Charles Meichtry, Marc Paccaud, Heinz Schoeneich, Raphaël Tanner, Christian Vernier, Eric Walther, Lionel Winkler, Michel Zulauf.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2012

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION:

2.1 de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Emmanuel Gétaz «Pour une étude sur la réaffectation du bâtiment, propriété de la commune, abritant actuellement l'Audiorama à Territet, notamment pour analyser l'opportunité de la création de logements»

La commission suivante examinera ce postulat:

Présidence PLR: M. Pierre-André Spahn

Membres: MM. Patrick Aubort, Bruno Femia, Emmanuel Gétaz, Denis Golaz, Yanick Hess, Aurelio Mastropaolo, Pablo Menzi, Michel Posternak, Michel Zulauf

2.2 de la commission chargée de l'examen de la pétition «Pour une exploitation continue du bâtiment de la gare des Avants au bénéfice de la population suite au retrait du MOB»

Présidence des Verts: M. Christian Allenbach

Membres: MM. Patrick Aubort, Florian Despond, Bernard Gret, Anthony Huys, Marcel Jost, Tal Luder, Pierre-Yves Nussbaum, Rudolph Thomann, Michel Zulauf

3. CORRESPONDANCE

M. le Président n'a reçu qu'une correspondance. Il s'agit d'une invitation de l'Office

fédéral de l'énergie à la Journée romande de l'énergie.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. le Président déclare que l'on n'a pas reçu de communication écrite mais que la Municipalité a une communication orale. Il donne la parole à M. le Syndic Laurent Wehrli.

M. le Syndic, au nom du comité d'organisation du 50ème de la commune de Montreux et de la Municipalité, tenait à remercier Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal qui, à divers titres, ont participé à la réalisation de cette belle fête, notamment par leur prestation durant le cortège, mais également au travers de tous ceux qui étaient actifs dans les différentes sociétés, qui ont défilé ou tenu un stand.

5. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DEPOSEES

Une proposition et trois interpellations ont été déposées sur le bureau de M. le Président.

- M. Christophe Privet a déposé une proposition «Pour une adaptation du règlement du Conseil communal suite à l'introduction du site Internet».

Elle est cosignée par Mmes Catherine Buchet Bulliard, Irina Gote et Charlotte Chevallier et par MM. Yves Depallens et Yves Laurent Kundert.

Cette proposition sera développée lors du prochain Conseil.

Les interpellations seront développées au point 9 de l'ordre du jour.

6. RAPPORTS DES COMMISSIONS:

6.1 sur le préavis relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'un financement par la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera (16/2012) (rapp.: M. Yves Laurent Kundert)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Yves Laurent Kundert, président de la commission, précise que 8 des 10 communes de la Riviera ont accepté le présent préavis. Pour Vevey, c'est à l'ordre du jour de leur prochain Conseil et, pour Montreux, le débat a lieu ce soir.

La discussion est ouverte.

M. Christophe Privet tient tout d'abord à déclarer ses intérêts: il est membre du comité «Riviera fusion». Il donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre acceptera ce préavis sans réserve. Il permettra, nous l'espérons, d'avoir à notre disposition une base de discussion concrète et précise au sujet de la ou des fusions, définissant les tenants et aboutissants des diverses pistes de réflexions.

Il faut en effet relever que l'étude s'orientera vers différentes variantes. Il ne s'agit pas forcément de LA fusion des 10 communes de la Riviera. D'autres projets, comme plusieurs fusions, un conseil régional ou une association de communes à buts multiples pourront par exemple être envisagés. Une telle étude fournira des arguments solides aux promoteurs comme aux détracteurs de chaque option à envisager, voire recommandera le *statu quo*. Nous vous invitons donc à accepter ce préavis».

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Si je prends la parole ce soir, c'est que notre commissaire n'a pas été informé ou n'a pas reçu l'information concernant le changement de lieu de ladite commission et, dès lors, n'a donc pas pu clarifier certains points de ce préavis.

Je commencerai par dire que, dans le contexte actuel, et afin d'avoir une vision d'ensemble un peu plus objective de ce projet, ce préavis ne peut être que salué. Cependant, en tant que membre de ce Conseil, et suite à la relecture du préavis, je reste sur ma faim concernant le contenu de ce rapport et les réponses apportées à la commission et à ce Conseil. Je suis peut-être la seule, mais comme nous n'avons pas dans notre groupe des municipaux qui peuvent nous donner des informations complémentaires, il me semble important de le mentionner.

Lors de votre intervention en juin, M. le Syndic, vous proposiez aux membres de la commission d'aller plus en détail sur les modalités de l'appel d'offres, sur l'analyse de l'expert mandaté ainsi que sur les raisons de l'adjudication de ce mandat à ce groupe d'entreprises ou mandataires. Evidemment, là aussi, j'aurais aimé en savoir un peu plus.

De nombreuses questions restent sans réponse:

- Comment et qui sont les entreprises choisies? Quels seront leurs rôles? Comment vont-elles se répartir le travail? Qui est responsable de quoi?
- Alors que ce projet se déroule sur 18 mois (ce qui est un délai relativement court), il aurait été intéressant d'en savoir un peu plus sur les formes de sondage



**JUST POMPES
FUNÈBRES**

Notre travail, vous satisfaire.

Montreux
www.pfjost.ch

☎ 021 963 00 63

d'opinions qui vont être mises en place, sur l'organisation des forums promis pour informer les citoyennes et citoyens ou encore sur la manière dont la Municipalité compte nous présenter les informations durant ce laps de temps.

- Pour terminer, que comprend ce montant global de CHF 516'672.- TTC? Quel montant est attribué à qui et à quoi? Evidemment, CHF 6.- par citoyen, ce n'est pas très cher, mais où vont-ils?

Peut-être ces réponses ont-elles été apportées en commission, mais je ne lis rien là-dessus dans le rapport.

Il est écrit, suite à une question d'un commissaire, que le cahier des charges de l'appel d'offres n'aurait pas apporté d'éléments susceptibles d'influencer la décision de ce préavis. Effectivement, certainement pas! Par contre, il nous aurait éclairés sur les faits, les chiffres, la direction donnée aux différents modules de ce mandat.

Peut-être pourrez-vous me répondre, quoique ce préavis soit aujourd'hui en votation, quels sont les domaines qui vont être analysés, quels sont les faits et les chiffres plus précis attendus, quelles sont les variantes qui vont être analysées (puisque'il y a aujourd'hui 76 collaborations intercommunales) et que le titre précis est "une ou plusieurs fusions" et "et/ou une gouvernance régionale". Bref, à titre personnel, j'aurais apprécié avoir en main ce cahier des charges.

En conclusion, j'aimerais quand même souligner l'importance de cette démarche pour que, d'impressions ou de suppositions, nous puissions enfin nous appuyer sur une étude objective et concertée, afin qu'ensuite le débat politique ait lieu. Le groupe UDC s'en voit fort satisfait.

Je vous remercie pour votre écoute.»

La discussion continue.

Mme Sabine Leyvraz donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste se réjouit qu'une étude d'opportunité et de faisabilité, qui nous renseignera sur plusieurs scénarios possibles, puisse être lancée. En effet, nous pensons qu'il est utile d'avoir des informations avant de devoir nous prononcer dans un futur plus ou moins proche sur une fusion. Une étude n'engage à rien...

Nous avons célébré il y a deux semaines les 50 ans de notre commune. Grâce à la fusion de plusieurs villages, Montreux est devenue une grande commune de la Riviera et du canton de Vaud. Cette fusion ne nous a apporté que des avantages. Il est donc clair que si une commune doit montrer l'exemple en montrant son ouverture sur ces questions, c'est bien la nôtre. Acceptons donc cette étude afin de mieux nous rendre compte des tenants et aboutissants d'une éventuelle fusion!»

La discussion continue.

M. le Syndic Laurent Wehrli se permet de répondre brièvement aux quelques interrogations de Mme Catherine Buchet Bulliard, en soulignant que ces différents aspects ont été présentés lors de la séance d'information pour les 10 commissions des Conseils communaux qui ont été nommées. Cela a ensuite été débattu, en sa présence, avec la commission de Montreux, mais il se fait un plaisir de rappeler quelques éléments.

S'il a bien noté la succession des questions, il déclare que l'entreprise qui a été retenue est un groupement d'entreprises, avec différents représentants de la société Urbaplan SA. Elle a convaincu l'entreprise qui avait été mandatée pour faire le suivi de l'appel d'offres public, notamment par ses expériences dans le canton de Neuchâtel et dans d'autres cantons.

Ils ont accompagné, en particulier, des processus de fusions, réussies ou non, votées ou non, qui comprenaient plusieurs communes et aussi un moins grand nombre de communes, ce qui était assez intéressant, puisque d'autres groupes qui avaient postulé n'avaient des expériences que de la fusion de deux voire trois communes, ce qui n'est pas tout à fait la même chose que d'analyser une fusion à 10.

Pour tout ce qui est l'aspect sondage, c'est à l'entreprise M.I.S. Trend que la société Urbaplan SA s'est associée. On connaît tous le sérieux de l'entreprise M.I.S. Trend dans notre canton et son expérience surtout en matière de sondages, ce qui ne veut pas dire que cela ne sera que des sondages téléphoniques, mais pour les sondages téléphoniques, on fera appel à des professionnels de ce type.

Pour la deuxième question, qui porte sur le processus de l'appel d'offres, M. le Syndic précise, pour être tout à fait transparent, qu'il a présenté le cahier des charges à la commission lors des débats qui ont suivi la séance d'information générale.

L'appel d'offres présentait surtout un élément intéressant et important: les pondérations entre les différents critères. On a tendance à penser que lorsque l'on fait un appel d'offres, on retient ce qui est le meilleur marché. Ce n'est pas du tout le cas ici. On a retenu le mieux disant, conformément au principe même des marchés publics, pour autant que l'on soit transparent à l'avance avec les pondérations.

Sans entrer dans tous les détails, les compétences des personnes qui étaient planifiées par le groupement d'entreprises pour répondre à cet appel d'offres avaient une valeur de pondération de 40 %. La qualité de l'offre, c'est-à-dire le détail, le concept, la procédure proposée, 40 % et le prix 20 %.

Et c'est dans ce sens-là, que, par rapport aux différentes entreprises qui ont postulé, c'est ce groupement Urbaplan SA et M.I.S. Trend qui a été retenu. C'est l'entreprise Techdata SA qui a accompagné la conférence des syndicats. Techdata, un spécialiste des marchés publics, donc une entreprise séparée, qui n'avait évidemment pas postulé à cet appel d'offres, a accompagné le processus pour garantir cela.

La proposition faite par Urbaplan SA vise à faire trois phases dans l'étude.

Tout d'abord une analyse stratégique permettant déjà de faire une photographie de tout ce qui existe aujourd'hui, avec les différences entre le SIGE ou Sécurité Riviera, qui sont des associations de communes conformément aux articles 120 et suivants de la loi sur les communes et qui sont dotées d'un Conseil intercommunal, d'autres organismes comme la RAS, qui est aussi dotée d'un Conseil intercommunal, composé cependant de Municipaux conformément à la loi sur l'organisation et le financement de l'aide sociale vaudoise du 1er janvier 2006 et des conventions administratives, etc. On aura ainsi une véritable photographie de la situation d'aujourd'hui en ce qui concerne les quelque 70 collaborations que l'on a, avec les plus et les moins pour les différentes possibilités légales qui existent aujourd'hui au niveau de ces collaborations.

La deuxième phase mettra en évidence, sur la base de cette analyse, les atouts et les faiblesses des différents scénarios envisagés en fonction de chaque problématique et construira une proposition de «projet de société». Il y aura un rapport d'étape après cette phase 2. Donc il y aura sans aucun doute une communication qui sera faite dans un bon processus de communication et d'interaction sur ce processus.

Evidemment, les différents scénarios, qui ont été évoqués tout à l'heure par M. Christophe Privet dans son intervention, ont été présentés à la séance d'information que M. Laurent Wehrli évoquait précédemment. L'idée d'une fusion à dix est mentionnée mais, clairement, ce n'est pas le seul scénario sur lequel le groupement retenu doit travailler.

Il peut y avoir d'autres formules, à savoir des fusions régionales limitées, pour parler en clair que fait-on avec Blonay, Saint-Légier, le cercle de Corsier, d'autres peut-être, respectivement aucune fusion, mais une réflexion sur la gouvernance de nos quelque 70 collaborations intercommunales, qui comme M. le Syndic Laurent Wehrli vient de le décrire rapidement, ont des variantes et des formules très différentes les unes des autres.

Par exemple, doit-on, dans le droit fil du postulat déposé par M. le Municipal Pierre Rochat, ancien Conseiller communal, sur l'idée d'avoir une association intercommunale à buts multiples pour la Riviera. C'est-à-dire que l'on n'a plus x ou y conventions, associations intercommunales de types spécifiques, mais on en fait plus qu'une seule, mais qui du coup n'est pas très loin d'une «super commune», sans qu'il y ait fusion. Il faut voir les avantages, les inconvénients et les possibilités.

Doit-on au contraire redéfinir certains grands chantiers, grands secteurs et à l'intérieur de cela avoir des associations à «buts semi-multiples»? Voilà la question qui est derrière: Quelle gouvernance si l'on ne fusionnait pas? Que pourrait-on encore améliorer pour renforcer la démocratie, les synergies nécessaires dans la région, respectivement la possibilité ou la facilitation pour faire des nouveaux projets ensemble?

Enfin, sur cette base, sur ce projet de scénario, ce «projet de société», tel que M. Laurent Wehrli l'évoquait tout à l'heure, qui sera proposé à la fin de la phase 2, on identifiera la ou les propositions de scénario les mieux adaptées aux spécificités et attentes régionales, en termes de faisabilité et d'opportunité, notamment en se basant non seulement sur des réflexions des élus, mais également des sociétés, des associations, des services, des représentants des milieux économiques, touristiques, etc., et de la population, notamment au travers des sondages évoqués tout à l'heure, afin d'arriver à une conclusion de la phase 3 qui serait une recommandation du système, du scénario qui aurait le plus de vérocité à être acceptée par la population de cette région, puisque derrière ce scénario ou cette phase 3, il s'agira, pour les élus, de prendre des décisions formelles, avec des propositions à la clé, et avec, sans aucun doute, un vote de la population de la ou des ou de toutes les communes concernées par le scénario ainsi précité.

Effectivement il y a 18 mois de travail, avant que l'on en arrive à cette phase plus politique et c'est bien le but de cette étude.

M. le Syndic a peut-être été un peu long. Il espère avoir ainsi répondu à toutes les questions.

La discussion continue. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Yves Laurent Kundert, président de la commission, déclare que c'est à l'unanimité que le préavis est accepté par la commission et donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu Le préavis No 16/2012 du 8 juin 2012 relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'un financement par la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera,

vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, **considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

de reconnaître l'intérêt public régional et d'adopter le principe d'un financement par la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des 10 communes de la Riviera, tel qu'exposé dans le présent préavis.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité moins 2 voix contraires et 1 abstention.

6.2 sur le préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 126'000.- au maximum destiné à la réalisation d'un Plan Directeur Communal des énergies (PDCen) (17/2012) (rapp.: Mme Catherine Buchet Bulliard)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Florian Chiaradia déclare que le groupe des Verts soutient toute tentative de réduire l'empreinte environnementale et donc, a priori, est favorable à ce préavis. Mais il a tout de même quelques bémols à ajouter. Un inventaire n'est utile que lorsqu'il est complet, et manifestement ce projet de Plan Directeur Communal des énergies ne l'est pas tout à fait.

Le gros reproche que l'on peut faire à ce préavis, c'est l'absence de prise en compte de toutes les consommations d'énergies. Lorsque l'on pense à un plan directeur, on estime qu'il faut évaluer tous les types de consommations d'énergies. Finalement, le but d'un tel plan, c'est de toutes les recenser et de toutes les traiter.

Artisans

laik^{SA}
chapes
isolations

Entreprise spécialisée:

- Isolations
- Chapes ciment
- Ciment rapide
- Chapes liquides
- Chapes liées à l'anhydrite

Rte de l'Industrie 16
1072 Forel

Tél. 021 922 23 19
Fax 021 922 24 08
Natel 079 688 28 08

www.laik.ch - info@laik.ch

SAGA
PLACEMENT SA

Postes fixes et temporaires

Agences à Bulle - Lausanne - Monthey - Vevey

info@sagaplacement.ch - www.sagaplacement.ch

POMPES FUNÈBRES
de la
RIVIERA

Massimo Carbonara
Anne-Catherine Scyboz-Gex
Yves Scyboz

Tél. 021 961 11 12

imprimerie
press^{SA}

Ce n'est pas qu'une impression!

Av. Nestlé 13
1820 Montreux
Tél. 021 966 81 00
Fax 021 966 81 02
info@ipress-sa.ch

Place du Centenaire 3
1860 Aigle
Tél. 024 466 72 46
Fax 024 466 72 70
andre.favre@ipress-sa.ch

www.ipress-sa.ch

Mais l'impression que ce préavis laisse au groupe des Verts, c'est que la consommation domestique et industrielle – si l'on pense par exemple aux grandes enseignes commerciales comme les questions de réfrigération, de gestion de l'éclairage ou les escalators – tout ceci n'est pas pris en compte, et surtout, tout ce qui a trait à la mobilité.

La mobilité représente une part de 30 % de la consommation d'énergie en Suisse selon l'Office fédéral de l'énergie, donc c'est un secteur non négligeable et surtout, contrairement aux installations de chauffage, aux dépenses énergétiques de chauffage, qui ont tendance à baisser depuis une vingtaine d'années, la part des transports augmente depuis 1990.

On est donc dans un trend peu réjouissant, ce qui devrait d'autant plus nous motiver à prendre en compte cet aspect.

M. Chiaradia signale, que dans d'autres Plans Directeurs des énergies qui ont été faits, ces aspects-là ont été pris d'une certaine manière en compte: A Genève, par exemple, on a essayé notamment d'encourager les transports publics, la mobilité douce et on a tenu de compte de l'aménagement du territoire et de la fiscalité des véhicules (c'était certes au niveau cantonal, mais au niveau communal, il y a d'autres mesures qui sont possibles).

Au vu de la nécessité d'agir et malgré le potentiel d'améliorations du préavis, le projet en question marque malgré tout une volonté très positive dans le sens d'une baisse de l'empreinte énergétique de l'ensemble de la commune.

Et ce qui est aussi intéressant, c'est que l'on ne s'occupe pas seulement du domaine public, comme cela a été fait principalement jusqu'à maintenant, mais le Plan Directeur concerne également le domaine privé, donc l'ensemble de la population et des commerces, ce que le groupe des Verts salue.

C'est pourquoi, comme le recommande la commission, le groupe des Verts soutiendra ce préavis.

La discussion continue.

Mme Sabine Leyvraz donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je serai brève.

Il a été expliqué en commission que l'un des objectifs de cette étude est de connaître les besoins précis de notre consommation actuelle et l'autre de détecter les potentialités pour l'avenir. Le groupe socialiste acceptera donc ce préavis.

Nous estimons que voter oui ce soir serait une possibilité de démontrer que la politique énergétique est une de nos priorités!»

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme Catherine Buchet Bulliard, présidente de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 17/2012 de la Municipalité du 17 août 2012 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 126'000.- au maximum destiné à la réalisation d'un Plan Directeur Communal des énergies (PDCen),

vu le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre la réalisation d'un Plan Directeur Communal des énergies (PDCen) tel que décrit dans le présent préavis;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de Fr. 126'000.- au maximum, sous déduction d'éventuelles subventions ou participations à recevoir;
3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles de trésorerie;
4. d'amortir immédiatement cet investissement par le prélèvement d'un montant correspondant sur le compte No 9282.001 «Réserve générale pour investissements futurs»;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité moins 1 abstention.

6.3 sur le préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 280'000.- au maximum pour la construction d'un silo à sel en bois d'une capacité de 100 m³ aux Avants (18/2012) (rapp.: M. Alexandre Staeger)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Alexandre Staeger, président de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 18/2012 de la Municipalité du 17 août 2012 sur l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 280'000.- au maximum pour la construction d'un silo à sel en bois d'une capacité de 100 m³ aux Avants,

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à construire un silo à sel en bois, d'une capacité de 100 m³, sur la parcelle communale No 4751 aux Avants;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 280'000.- au maximum;
3. de financer cet investissement par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'amortir cet investissement sur 15 ans par le compte No 430.3311;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tout acte ou convention en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité moins 1 voix contraire et 1 abstention.

6.4 sur le préavis relatif au cautionnement d'un emprunt de Fr. 100'000.- effectué par Monsieur David Huber, exploitant agricole indépendant, auprès du Fonds d'investissements agricoles Prométerre, en vue de la reprise d'une activité agricole sur la commune de Montreux (19/2012) (rapp.: M. Denis Golaz)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Anthony Huys donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Le groupe socialiste appuie à l'unanimité ce préavis.

Nous sommes heureux que la Municipalité souhaite apporter son soutien à l'agriculture de montagne. En effet, il ne fait aucun doute que cette agriculture peine à survivre et qu'il est primordial de la soutenir pour la préserver. En plus, elle fait partie intégrante de notre patrimoine et donne beaucoup d'attraits touristiques à notre belle région, attraits chers à notre commune et chers à nos villages des hauts.

Il est aussi important de soutenir le courage de ce jeune homme, David Huber, qui a l'audace de reprendre l'exploitation Tellenbach à Glion. Selon les informations fournies, la garantie pour une exploitation selon les critères environnementaux et «bio» est bien présente, y compris la protection de nos «chers» narcisses. Nous sommes convaincus que notre collègue Michel Bongard, spécialiste en la matière, pourra confirmer ces dires.

Chers collègues, nous vous invitons à approuver ce préavis et merci pour «votre» soutien au village de Glion.»

La discussion continue.

M. Michel Bongard donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les Verts soutiennent ce préavis.

En tant que commissaire ayant échappé à la relecture du rapport, je vous signale qu'une erreur s'est glissée dans le préavis.

En effet, M. Huber destine son exploitation à la production de viande «bio» et non à la production de lait. C'est une nuance extrêmement importante sur la manière d'exploiter.

A notre sens, soutenir ce préavis revient à se préoccuper du maintien d'une agriculture de proximité sur notre commune.

Les commissaires auront pris note que les abattoirs de Clarens ne sont pas toujours utilisés par M. Huber pour l'abattage de son bétail. Seulement 50 % de son bétail est abattu à Clarens. Le marché de la viande est ainsi fait que parfois les bêtes partent vers d'autres abattoirs choisis par les acheteurs du bétail de M. Huber.

En ce qui concerne les prestations de M. Huber, nous avons pris bonne note qu'il reprendra la fauche des prairies à narcisses exploitées par son prédécesseur. D'autres sont pâturées, certes avec le plus de précautions possibles pour épargner les sols et les fragiles bulbes de narcisses, qui peuvent souffrir de l'écrasement par le bétail pâturant par temps humide.

Enfin il convient de rappeler que notre Conseil avait décidé, il y a quelques années, de financer précisément l'entretien approprié des prairies à narcisses de notre commune.

Soutenir ce préavis c'est confirmer l'importance que nous accordons à nos agriculteurs, seuls à même de maintenir notre patrimoine exceptionnel, cette fameuse neige de mai qu'Eugène Rambert décrivait il y a plus de deux siècles. Merci de votre attention».

La discussion continue.

M. Michel Posternak donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'étais membre de la commission qui a examiné ce préavis, et j'ai écouté avec intérêt les explications données par M. David Huber.

En premier lieu, j'ai été impressionné par son enthousiasme exemplaire à se lancer dans cette activité d'exploitation, alors même qu'il n'est pas le propriétaire des parcelles, qui sont seulement mises à sa disposition par la commune et par quelques propriétaires privés.

En outre, il est important de noter que la commune trouverait son compte aussi dans l'opération projetée, puisque grâce à l'action de M. Huber, de nombreuses parcelles pourraient être entretenues sans intervention financière communale, et que l'extension anarchique de certaines forêts pourrait être ainsi contrôlée.

Finalement, vous noterez que, selon un rapport d'expertise de Prométerre, un prêt supérieur à CHF 100'000.- aurait très bien pu être envisagé, de sorte que si vous acceptez le préavis tel que présenté, la commune ne prend en aucune manière un risque inconsidéré.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à soutenir sans réserve le préavis municipal, et vous remercie de votre attention.»

La discussion continue.

M. Yves Cornaro déclare d'abord ses intérêts. Il organise le Marché de Noël et pendant le Marché de Noël, il y a le village de Noël à Caux. A cette occasion, le Marché de Noël a la chance de collaborer avec M. David Huber depuis quelques années.

M. Cornaro tient à souligner le sérieux de ce jeune homme, la qualité de son travail et la manière dont il exécute son travail dans le cadre du Marché de Noël. M. Huber s'occupe des bêtes, il présente les bêtes que l'on peut voir à Caux pendant le Marché de Noël, ceci à la plus grande satisfaction du public qui vient et en plus on a la chance d'acheter sa viande «bio», qui est excellente, et on peut la déguster sur place.

Pour la petite histoire, M. Huber est aussi membre d'une équipe de sonneurs de cloches qui a été championne de suisse en 2011. Avec toutes ces bonnes choses on ne peut que soutenir le préavis municipal.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Denis Golaz, président de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 19/2012 de la Municipalité du 17 août 2012 relatif au cautionnement d'un emprunt bancaire de Fr. 100'000.-, contracté auprès du Fonds d'investissements agricoles géré par Prométerre, par Monsieur David Huber, exploitant agricole, habitant Chernex, en vue de la reprise du capital fermier de Monsieur Bernard Tellenbach, ancien exploitant agricole,

vu le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accepter le cautionnement d'un emprunt bancaire de Fr. 100'000.- contracté auprès du Fonds d'investissements agricoles géré par Prométerre par Monsieur David Huber, en vue de la reprise du capital fermier de Monsieur Bernard Tellenbach;
2. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

6.5 sur le préavis relatif au projet d'arrêté d'imposition pour les années 2013 et 2014 (20/2012) (rapp.: M. Christophe Privet)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Christophe Privet, président de la commission, précise que, comme on a pu le voir dans le rapport de la commission, il a été abordé, le 11 septembre 2012, la problématique de la taxe au sac.

Il a juste une petite question, car le 13 septembre, dans «24 Heures», on a pu lire la chose suivante, il résume: «Taxe poubelle fixée au 1er janvier par le canton: l'entrée en vigueur de la taxe obligatoire au sac ou au poids épargnera pour quelque temps la région de Vevey – Montreux. Alors que plus de 200 communes du canton se préparent à passer à la taxe au sac, les 75'000 habitants de la Riviera eux ne mettront pas la main au porte-monnaie au début de l'an prochain. De Chardonne à Veytaux on continuera donc à utiliser les traditionnels sacs à ordures noires jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau système de perception.»

La question de M. Privet à la Municipalité est la suivante: «On nous avait donné la date du 1er janvier 2014, est-ce que cette date est maintenue?»

M. le Municipal Caleb Walther déclare qu'effectivement la Municipalité confirme que, vu les délais impartis et conformément à la volonté, affirmée notamment dans la réponse à une interpellation de M. Patrick Aubort, de communiquer et de prendre le temps pour assurer cette taxe, on avait eu janvier 2014 pour objectif dès le début.

Le canton a certes fixé un délai plus court, mais celui-ci ne peut être tenu et M. Ruegger du SESA en a déjà été informé, ce qui ne semble pas poser de problème et donc l'objectif est toujours janvier 2014. La Municipalité le confirme.

Tout d'abord, M. le Président Olivier Blanc tient à préciser la manière dont il va procéder. Il va ouvrir la discussion générale et après on passera à la discussion et au vote article par article de l'arrêté d'imposition. Il considérera le titre comme un article, vu que c'est ici qu'est fixée la durée de validité de l'arrêté d'imposition.

Il ouvrira une discussion finale avant le vote de l'arrêté d'imposition. Ensuite on votera, si l'arrêté d'imposition est accepté, les conclusions du préavis.

La discussion générale est ouverte.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention:

« M. le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Je serai brève, car le groupe UDC est fort satisfait de ce préavis et de la manière dont il a été présenté. Des informations plus détaillées ont été apportées en commission, informations utiles dans le contexte économique général et que vous retrouvez dans ce rapport.

Ce préavis nous a permis d'établir la place de notre commune vis-à-vis d'autres communes de ce canton, ce qui amène de l'objectivité, des faits et des chiffres.

Inquiétantes restent tout de même les charges liées, qui sont en hausse d'année en année sans que nous puissions réellement les contrôler. Préoccupant reste le nombre d'investissements annoncés, ceux-ci étant des projets conséquents. Affaire à suivre afin de garder une marge d'autofinancement positive, promise par notre Municipal des finances.

Concernant la taxe au sac, qui sera introduite en janvier 2014, et qui nous amènera un produit de 1,8 million, il s'agira également d'investir pour faciliter le tri des déchets. Je profite de rappeler que le pos-

tulat Staeger "Pour une politique de collecte des déchets incitant au tri" a été pris en considération le 23 février 2011, sans retour de la Municipalité à ce jour. Des pourparlers étaient en cours pour le choix d'une parcelle adéquate. J'espère que nous aurons bientôt une réponse.

Le groupe UDC se prononcera donc en faveur de ce taux d'imposition et des deux amendements proposés et votés à l'unanimité en commission.»

La discussion générale continue.

M. Olivier Mark donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Le projet d'arrêté d'imposition me satisfait dans son ensemble. Il va dans la direction que nous souhaitons tous: une commune financièrement saine, qui procure d'excellentes prestations aux citoyens. C'est un projet équilibré.

Un point mérite pourtant toute notre attention, particulièrement si on est sensible aux préceptes du développement durable. Je pense à l'introduction de la taxe au sac pour les déchets dès le 1er janvier 2014, soit une année après ce qui est en principe prévu par le Canton.

Il s'agit d'une taxe à caractère incitatif, qui vise à faire réduire les déchets que les ménages remettent à la voirie pour les faire incinérer. Cette taxe tend à faire payer le pollueur, ce qui semble correct. Elle rap-



marcmetal
metalassistance

Portes de garage - Ventilation

CP 217

1844 Villeneuve

Philippe Brouze

Tél. 021 960 42 30

Fax 021 960 42 56

e-mail: metal-assistance@bluewin.ch

Gservices sàrl

Rénovation - Construction - Coordination

Menuiserie - Diagnostic amiante

www.gservices.ch

Gconstructions sàrl

Entreprise générale de construction

www.gservices.ch

Place de la Gare 3 - CP 158 - 1844 Villeneuve
Tél. +41(0)21 965 34 34 - Fax +41(0)21 965 34 30

GR GIANINI-RIMA



Michlig succ.

**NOUS AVONS DÉMÉNAGÉ
ET NOUS VOUS
SOUHAITONS
DE TRÈS BELLES FÊTES
DE FIN D'ANNÉE!**

DÈS LE 7 JANVIER 2013, NOUVELLE ADRESSE:
Chemin de la Rottaz 2 - 1816 Chailly/Montreux
021 964 55 37 - info@GR-sellerie-bache.ch



**LE BARON
TAVERNIER**

HÔTEL RESTAURANT & SPA

MENU DE LA SAINT SYLVESTRE

Amuse-bouche

Compression de foie gras au céleri

Gelée au vin doux

Filet de bar rôti au caviar

Sauce au champagne

Mousseline de panais

Sorbet à la pêche blanche

Menthe cristalline

Filet de bœuf cuit à basse température

Jus réduit à la syrah

Gratin de cardons à la moelle

Vacherin Mont d'Or et gruyère d'alpage affiné

Pain aux noix

Cristalline de fruits exotiques

Sorbet mangue

165.- chf par personne

Hôtel le Baron Tavernier
T. 021 926 6000
www.barontavernier.com

KIM Organisation



Votre spécialiste en
Management de projets

Gestion de projets	Formations certifiantes
Coaching	Solutions (tableaux de bord)

Ch. Du Chantey 34a Mobile +41 79 629 22 77
1817 Brent www.kim-organisation.ch

ROCH sa

Toute l'équipe de Roch sa
vous souhaite de bonnes fêtes!

Maçonnerie - Béton armé

Raymond Roch

Rte de Brent 11, 1816 Chailly
Tél. 021/964 64 79
Natel 079/449 23 55
Fax 021/964 60 11



Perréaz
Paysagiste Sàrl

**Nous vous souhaitons
de Joyeuses Fêtes!**

Rte de l'Arzillière 12
1822 Charnex
Tél. 021 981 28 02
Natel 078 824 19 16



**Plâtrerie
Papiers peints
Peinture
Rénovations**

Case postale 133 - 1807 Blonay
Tél. 021 922 24 58 - Fax 021 922 24 59



sottas

électricité
télécom
domotique
écobiologie
solaire

info@electricitesottas.ch
1820 montreux_021 965 36 63
1895 vionnaz_024 481 11 13

JOURDAN & OCELLO
Chernex



CONSTRUCTIONS S.à.r.l.

Natel 079 204 47 45

Entreprise de Maçonnerie
Génie civil - Rénovations

Route de Chaulin 31 - 1822 CHERNEX
Tél. 021 964 12 04 Fax 021 964 12 74

GR GIANINI-RIMA



Michlig succ.

**SELLERIE AUTOMOBILES
BÂCHE EN TOUS GENRES
STORES, MOUSTIQUAIRES**

Chemin de la Rottaz 2 - 1816 Chailly/Montreux
021 964 55 37
info@GR-sellerie-bache.ch
www.GR-sellerie-bache.ch

Evo-Wood

**Ebénisterie
Agencement de cuisine**

Millius Sébastien
Rte des Pressoirs 72
1844 Villeneuve

079 596 51 25
evo-wood@hotmail.com

RIDEAUNEUF

NETTOYAGE A SEC

Vêtements
Rideaux
Meubles rembourrés
Lavage de tapis d'orient
et toutes provenances

Ph. Stäuble
Av. Mayor-Vautier 19 - 1815 Clarens
Tél. 021 964 58 95

La Mobilière

Assurances & prévoyance

AGENCE GÉNÉRALE CHABLAIS-RIVIERA
Rue du Simplon 48 - 1800 Vevey
www.mobichablaisriviera.ch

Christine Menzi
Conseillère en assurances

Tél. 021 925 28 37 - 079 212 01 51
christine.menzi@mobi.ch

VOYAGES

alexursion

MONTREUX

Minibus-Midibus-Autocars VIP-Taxis-Limousines-Locations

TAXI Service appel gratuit 0800 963 963

EXCURSION : 1 JOURNÉE À EUROPA PARK
à Rust (Allemagne) plusieurs départs par semaine à partir de :
Martigny, Aigle Gare, Villeneuve Gare, Territet Gare, Montreux Gare, Clarens Basset,
La Tour-de-peilz, Vevey Gare & Lausanne Gare.

INFORMATION - INSCRIPTION : www.alexursion.ch

Place des Planches 2 1820 Montreux Tél. 021 963 53 60 Fax. 021 963 53 61 mail:info@alexursion.ch

portera chaque année 1.8 million à la commune dès 2014. Cela pour couvrir les frais liés à la collecte et au tri, notamment.

Or le budget communal incorpore d'ores et déjà les ressources pour traiter les déchets, et la commune réalise des bénéfices à ce jour. En clair, en 2014, les Montreusiens paieront deux fois la même prestation d'enlèvement et d'incinération de leurs déchets. Davantage même, si on part du principe que le volume devrait diminuer!

Rassurez-vous, chers collègues, je ne relance pas le débat des baisses d'impôts. Je constate simplement que la commune augmentera ses recettes de 1,8 million depuis 2014.

Or, qui paiera ce montant? Eh bien, chers collègues, ce seront avant tout les familles – qui seront bien obligées de remplir leurs sacs de couches-culottes comme d'habitude – et les personnes seules – qui devront bien vider leurs déchets de nourriture tous les deux jours si elles veulent préserver la salubrité de leur logement – qui contribueront le plus injustement à cette double taxation, durant au moins un an.

Mesdames et Messieurs, ce ne seront pas les propriétaires de résidences secondaires qui taxeront cette fois-ci, ce seront les éléments les plus fragiles de la société!

Ce problème a été résolu par d'autres communes de manière très élégante, pour que la population active ne prenne pas

cette taxe en grippe, et qu'elle l'admette comme un mal nécessaire pour préserver notre environnement. En agissant parmi les dernières du canton, notre commune s'est donné le temps d'observer les bonnes pratiques élaborées ailleurs, et nous pouvons en prendre de la graine. Tout inconvénient présente des avantages!

Ainsi, la commune de Sainte-Croix a trouvé un système particulièrement élaboré pour répondre aux besoins des personnes socialement exposées, tout en renforçant l'acceptation de la taxe. Voyez plutôt leur programme:

- un abandon de la taxe non-pompier;
- une amélioration de l'aide complémentaire AVS accordée par la commune;
- l'introduction d'une allocation familiale;
- une réduction compensatoire de 2 points d'impôts.

Certes, ce schéma devrait être revu chez nous, cela tombe sous le sens. Il s'agirait notamment de commencer par financer une vraie politique de traitement des déchets, qui fait cruellement défaut. Mais rien de tel dans l'arrêté d'imposition qui nous est soumis! Et surtout, on paie deux fois la même chose. Ce qui ne sera pas le cas dans des communes moins riches que Montreux, qui ont pris le taureau par les cornes à temps.

Notre Municipalité doit impérativement nous expliquer comment elle compte utiliser cette

taxe au sac avant de l'introduire et avant de bloquer le reste du schéma d'imposition.

J'ai bien compris que nos municipaux ne sont pas très chauds pour régler ce problème préventivement et je comprends leurs inquiétudes face à cette nouveauté, qui peut paraître un peu compliquée à ce jour. C'est du moins les explications que j'ai reçues.

Chers collègues, pour résoudre ce problème de synchronisation, et surtout pour éviter que les Montreusiens les plus exposés à cette taxe éprouvent un sentiment d'injustice, à raison de plusieurs versements par semaine et par foyer, je propose de limiter la durée de l'arrêté d'imposition à une année.

Cette simple modification, qui ne nous engage à rien de mal, laissera le temps à la Municipalité de repenser ses projets de traitement des déchets, de les recalculer et de nous proposer un vrai plan **compensatoire** dès 2014.

Nos autorités ont offert une belle fête aux Montreusiens il y a quelques jours; aujourd'hui, respectons nos concitoyens, en se mettant à leur place. N'adoptons pas un arrêté avec arrogance, sans nous soucier de l'impact que cela représente au quotidien.

Je propose donc l'amendement suivant:

Le Conseil communal de Montreux décide d'adopter l'arrêté d'imposition (préavis No 20/2012) pour l'année 2013 uniquement, tel qu'amendé et annexé au présent préavis.



Peinture
Vittorio IMMEDIATA S.A.R.L.
Bâtiments - papiers peints

Av. des Pléiades 6
1815 Clarens

Tél. e Fax 021 / 964 11 91
Natel 079 / 210 65 75



La Costiera
Ristorante Italiano

Rue des Vergers 8 / 1815 Clarens / Tél : 021 964 58 84



**BOUTIQUE CO²
FASHION SHOP
HOMME & FEMME**

Montreux - Forum
Vevey - St-Antoine
Vevey - Rue du Simplon 25

Lundi au Jeudi
9 h 00 - 18 h 30
Vendredi
9 h 00 - 20 h 00
Samedi
9 h 00 - 17 h 00

info@boutiqueco2.ch
www.boutiqueco2.ch



FIDEURO S.A.
Fondée en 1957

**Comptabilités - Bilans - Impôts
Gestions - Courtages - Immobiliers**

Ch. de la Lisière 3 - 1018 Lausanne
Tél. 021 311 50 00 - Fax 021 311 50 01
admin@fideuro.ch – www.fideuro.ch

Merci de votre attention!»

M. le Président demande à M. Mark de lui donner son amendement par écrit et il lui semble que l'amendement en question peut aussi porter sur le titre de l'arrêté d'imposition.

Il propose donc de soumettre un amendement sur le titre, qui deviendrait «Arrêté d'imposition pour l'année 2013». M. Mark se déclare d'accord avec cette manière de faire.

M. le Président traitera le titre comme un article No 0, que l'on traitera comme un article normal. Il propose donc de reprendre la discussion initiée par M. Mark plus tard et d'en rester pour le moment à la discussion générale.

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre acceptera ce préavis tel qu'amendé par la commission. Nous souhaitons toutefois insister sur l'importance qu'aura la taxe au sac une fois entrée en vigueur...

On peut lire dans l'excellent rapport de la commission que cette taxe est censée rapporter quelque 1,8 million de francs chaque année, selon les estimations. Il s'agit d'un montant très important, comparable à une augmentation d'impôt de l'ordre de deux points! Etant donné qu'il n'est pas question de modifier l'arrêté d'imposition avant 2015, il importe que le produit de la taxe au sac soit d'emblée affecté, par exemple par la création d'une réserve ou d'une provision, à des investissements permettant au citoyen de mieux trier ses déchets, et donc, de diminuer la charge fiscale supplémentaire résultant de cette nouvelle taxe.

Mais il serait encore mieux que la plupart des futurs outils de tri des déchets (déchetterie, éco-points, etc.) puissent être opérationnels avant l'entrée en vigueur de la taxe. Cela permettrait de connaître au plus vite les incidences réelles de l'introduction de la taxe au sac, puisqu'il y aura inévitablement un «effet yoyo»: l'introduction de la taxe va générer des revenus supplémentaires, mais qui vont vite diminuer puisque les contribuables trieront plus, grâce aux nouvelles installations, et, il faut bien le dire, grâce aussi à l'effet «incitatif» sur les portemonnaie, qui se videront au fur et à mesure que les sacs se rempliront.

Bref, plus vite la déchetterie sera construite, plus vite nous introduirons les autres mesures d'aide au tri et plus vite nous pourrions vraiment savoir comment réagir par rapport aux deux points d'impôt que la taxe au sac est censée générer, selon les estimations actuelles.»

La discussion générale continue.

M. Aurelio Mastropaolo croit qu'il faut aussi rappeler que la taxe au sac est un message adressé à nos fournisseurs, Coop, Migros et bien d'autres commerçants, afin qu'ils redimensionnent les emballages lamentable-

ment gigantesques dans lesquels ils nous livrent les produits alimentaires et autres.

La discussion générale continue.

M. le Syndic Laurent Wehrli, avant de passer la parole à son collègue M. le Municipal Pierre Rochat pour l'aspect de l'arrêté d'imposition, tient à donner deux informations par rapport à la suite à donner en regard de la taxe pour l'élimination des déchets. Il déclare que la Municipalité est parfaitement consciente qu'il ne s'agit pas simplement d'introduire la taxe, mais de mettre en place les mesures nécessaires pour aider à l'incitation, dans le droit fil de ce que M. Alexandre Staeger a dit.

C'est d'ailleurs, à l'initiative de la Municipalité de Montreux, et dont on peut penser, à tout le moins, que, depuis le 1er juillet de l'année dernière, elle n'est pas attentiste sur ce dossier, que le groupe GD (Gestion déchets) Riviera a été reconstitué, sous la présidence de M. le Municipal Caleb Walther, que ce groupe a tenu de nombreuses et régulières séances, parce que l'on est convaincu que dans cette gestion, en particulier dans notre région où les gens vivent, ont leurs loisirs et travaillent dans différentes communes, qu'il y a un risque certain, sans aucun doute, de tourisme des déchets et que l'on doit venir, dans toute la mesure du possible, avec une solution régionale. Ce qui ferait une collaboration de plus par rapport à ce qui a été discuté tout à l'heure.

Il s'avère néanmoins que toutes les autorités de différentes communes n'ont pas forcément la même vision, entre une Municipalité qui refuse drastiquement l'idée de toute taxe et trois communes qui pensent préférable la taxe au poids plutôt que la taxe au sac. Donc il est vrai que c'est un premier problème.

Le deuxième problème, c'est que les différents terrains qui ont été étudiés pour une déchetterie ont conduit, suite à l'analyse par des spécialistes, à définir un terrain. On a commencé les négociations en vue de son achat. Il s'avère cependant que cette procédure est totalement bloquée actuellement, parce que le canton considère que ce terrain est en zone dangereuse, suite à la carte des dangers naturels, ce que l'on a appris au mois de juillet de cette année. Cela repousse évidemment la problématique de trouver une solution rapidement.

Voilà les informations que M. le Syndic Laurent Wehrli tenait à communiquer ce soir, pour dire que la Municipalité cherche des solutions et n'est pas attentiste sur ce dossier et il donne la parole à son collègue, le Municipal Pierre Rochat.

M. le Municipal Pierre Rochat tient tout d'abord à remercier les Conseillères et Conseillers communaux pour l'excellente qualité du débat que l'on a déjà eu en commission et l'excellente qualité du débat d'entrée en matière que l'on a aujourd'hui.

L'arrêté d'imposition un débat absolument essentiel: c'est finalement le débat préalable par rapport au débat budgétaire et à d'autres débats que l'on a au sein de ce Conseil. Il aimerait saluer les interventions d'un certain nombre de Conseillers communaux qui ont relevé et constaté, par rapport à la dis-

ussion que l'on a eue déjà en commission et par rapport à ce qui est mentionné dans le préavis, que le contexte est particulier.

On est dans un contexte, non pas de bénéfice, il se permet de le dire à M. Olivier Mark, mais dans un contexte d'équilibre. Les comptes 2011 sont juste équilibrés, ce n'était pas du tout la même situation que ce que l'on a trouvé antérieurement.

Le budget, et on l'a vu l'année passée et on verra ce qu'il en est à la fin de cette année, sera relativement difficile à boucler, dans un contexte où effectivement on a des charges liées relativement importantes et des charges directes, notamment pour l'accompagnement de la petite enfance, qui sont extrêmement élevées, finalement des charges qu'il va falloir supporter et assumer, sans compter, en plus, les projets qui ont été présentés et qui, comme plusieurs l'ont dit, impliqueront probablement, à terme, de nouveaux endettements, avec les charges correspondantes.

Donc, toutes ces raisons, dans une conjoncture relativement incertaine, ont conduit la Municipalité, avec une certaine sérénité, à faire une appréciation de la situation et à considérer que face à cela, et comme plusieurs Conseillers l'ont dit, face au constat que nombre de communes qui nous entourent vont devoir adapter leur taux d'imposition à la hausse et auront des problèmes budgétaires, quelque part Montreux, avec sa situation équilibrée, la perspective de stabiliser l'impôt sur deux ans, de ne pas le modifier pour l'instant, de ne pas être obligée de l'augmenter, comparativement, se trouve pratiquement dans un contexte de baisse ou en tout cas d'allègement.

Cela dit sur la question de la taxe au sac, M. le Municipal Pierre Rochat a entendu les arguments avancés par M. Olivier Mark, qui sont fort intéressants, mais M. le Syndic Laurent Wehrli a répondu à toute une série d'interrogations qui étaient posées, la réflexion s'est faite. Il lui semble que la construction d'un budget, par définition, doit se faire avec un maximum d'analyses et de certitudes, et c'est d'ailleurs la loi. On doit chercher les certitudes pour pouvoir faire un budget qui soit cohérent.

Il faut donc analyser les recettes, les investissements, mais aussi, en l'occurrence, si on table sur 2013 - 2014, lorsque l'on parlera de l'arrêté d'imposition 2015 - 2016, on sera en septembre 2014, donc on aura les premiers effets et la connaissance de ce qui se passe en 2014 pour adapter l'impôt 2015 - 2016, donc on sera pile dans le timing.

M. Pierre Rochat aimerait attirer l'attention là-dessus. Si on n'opte pas pour cette solution, qui lui paraît être la solution de raison, finalement on fera tout un débat hypothétique en septembre prochain, en n'étant pas sûr de ce qui va se passer, des investissements que l'on aura pu faire en lien avec cette taxe au sac. Il invite donc le Conseil, très clairement, à choisir ou à retenir la solution de la Municipalité, qui est une solution de recherche d'un budget crédible, soit le statu quo sur 2 ans. C'est un message de stabilité, de cohérence, de réalisme et une approche en bonne connaissance de cause de la situation financière de la commune.

M. le Municipal Pierre Rochat invite donc le Conseil à suivre la proposition municipale.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer sur la discussion générale, mais pas sur la question d'une année ou deux, M. le Président Olivier Blanc déclare qu'après il passera au vote sur l'amendement spécifiquement. Maintenant on va voter sur l'arrêté d'imposition article par article et il propose de considérer que le titre est un article, puisqu'il est écrit que c'est l'arrêté d'imposition pour les années 2013 à 2014, et, conséquemment de considérer que, comme le désire M. Olivier Mark, l'on écrive seulement: «pour l'année 2013».

Formellement, M. Mark a amendé les conclusions, mais M. le Président trouve plus logique d'amender le règlement, si M. Mark n'y voit pas d'inconvénients, étant entendu que, si l'amendement est accepté, les conclusions seront adaptées automatiquement au moment du vote.

Cette manière de faire convenant à M. Olivier Mark, M. le Président ouvre la discussion sur l'article 0, le titre. Il donne lecture de l'amendement de M. Mark qui consiste donc à écrire: «Arrêté d'imposition pour l'année 2013», et, partant, à biffer 2014.

La discussion est ouverte sur cet amendement.

M. Alexandre Staeger déclare que, sur la forme, on peut tout d'abord s'étonner du fait que le PLR dépose un amendement qui n'a pas été déposé et débattu au sein de la commission des finances, ceci malgré le fait qu'il ait quand même quatre commissaires.

Cela est d'autant plus étonnant que certains membres de ce même PLR ne se privent pas de critiquer cette façon de faire lorsque c'est le fait d'autres groupes.

Il faut bien voir, comme l'a dit très justement M. le Municipal Pierre Rochat, cet amendement, de l'avis de M. Alexandre Staeger, ne sert à rien, dans la mesure où l'on n'aura pas de vue sur ce qui va se faire au niveau de la taxe au sac. On ne sait pas combien elle aura rapporté d'ici à fin 2013, vu qu'elle va n'entrer en vigueur, comme cela a été confirmé tout à l'heure, qu'en 2014. Donc pour savoir comment réagir, il faut d'abord voir venir la chose.

Le groupe Montreux Libre, comme cela a été rappelé tout à l'heure, souhaite des garanties fermes quant à l'affectation du montant de la taxe, qui doit servir à avoir de nouvelles structures pour faciliter le tri des déchets et, pour ce faire, il y a un instrument qui est adéquat, c'est précisément le budget. De l'avis du groupe Montreux Libre, c'est plutôt là-dessus qu'il faut agir, plus que sur l'arrêté d'imposition.

M. Olivier Mark faisait référence à une double taxation, et M. Alexandre Staeger n'est pas certain que l'on puisse parler de double taxation, donc d'une double imposition dans ce cas-là, parce que la taxe au sac et les impôts généraux sur le revenu et la fortune poursuivent des objectifs tout à fait différents. L'un se base sur le principe du pollueur-payeur et l'autre sur la capacité contributive.

D'autant plus que seule une partie de l'élimination des déchets est censée être financée par la taxe au sac et une autre partie, si M. Staeger se souvient de l'arrêt du Tribunal fédéral, peut être financée par la caisse générale d'impôts.

C'est pour cela que M. Staeger invite le Conseil à refuser l'amendement de M. Mark, et de suivre la proposition de la Municipalité.

La discussion continue.

M. Florian Chiaradia déclare que le groupe des Verts a été parfaitement convaincu du plaidoyer de M. le Municipal Pierre Rochat.

Effectivement, au vu de la situation financière qui, comme l'a dit M. Pierre Rochat, est stable mais sans forcément de bonnes perspectives, le groupe des Verts considère que fixer le taux d'imposition pour une année serait un précédent assez dangereux, qui pourrait aboutir tout de même à une baisse fiscale.

Le groupe des Verts est évidemment en faveur d'une redistribution de l'impôt de la taxe au sac, mais il ne souhaite pas procéder par une baisse d'impôt, puisque en fait une diminution du taux d'imposition ne profiterait qu'aux personnes les plus fortunées.

Le groupe des Verts est d'avis qu'il faut effectivement redistribuer cet impôt, mais d'une autre manière, et il sera, le moment venu, très attentif à cette question. Donc, il refusera cet amendement.

La discussion continue.

M. Jean-Baptiste Piemontesi donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En acceptant le préavis tel que présenté par votre commission des finances, nous transmettons à nos citoyens un message clair qui vise à garantir une stabilité fiscale pour 2013 – 2014.

Nous les invitons à nous faire confiance quant à l'analyse que nous ferons suite à l'introduction de la taxe au sac. Nous leur démontrons aussi notre capacité à faire face aux incertitudes avec confiance et sérénité et rendre des comptes sur la base d'éléments concrets.

En ces temps de changements, d'incertitudes, en ces moments économiques difficiles, ces valeurs sont importantes et il nous appartient de les véhiculer et je vous invite donc à soutenir le préavis tel que présenté par votre commission des finances.

Je vous remercie de votre attention.»

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard déclare que le groupe UDC soutiendra cet amendement. Elle pense que c'est un signe clair, que va-t-on faire de ces produits? Elle a bien écouté ce qu'a dit M. Piemontesi, et pour elle, ce n'est pas un manque de confiance à la Municipalité, c'est juste un peu plus de réflexion et de transparence

par rapport à ce qui va se passer avec cette introduction de la taxe au sac.

La discussion continue.

M. Olivier Gfeller, en ce qui le concerne, regrette aussi que cet amendement n'ait pas été déposé en commission. Il n'y a pas de raison objective pour qu'il n'ait pas pu l'être.

Il arrive parfois que les circonstances font qu'un amendement vienne au dernier moment: il peut y avoir eu un fait d'actualité, etc. Là, il n'y a pas de justification.

La taxe au sac, on la voit venir depuis longtemps. La discussion a eu lieu abondamment en commission et il croit que l'on a reçu tous les éclaircissements.

En plus, comme l'a bien relevé M. le Municipal Pierre Rochat, il y a une question de timing, et le timing plaide en faveur de la solution de la Municipalité.

Et puis il y a un fait inacceptable pour le groupe socialiste, dans la prise de parole de M. Olivier Mark tout à l'heure, c'est qu'il annonce déjà qu'il veut ainsi profiter de baisser les impôts – c'est une intention qu'il a exprimée lors de son intervention, et M. Olivier Gfeller pensait que cette intention ne serait qu'implicite mais cela a été dit de façon explicite. Le groupe socialiste est opposé aux taxes et favorable à la redistribution par l'impôt et il fera tout pour que la taxe au sac soit socialement acceptable et qu'elle ne péjore pas le budget des ménages les plus modestes.

M. Olivier Gfeller a également été très sensible à l'argument de M. Jean-Baptiste Piemontesi quant au message que l'on donne effectivement. A son avis, la fébrilité inhérente à cet amendement qui arrive au dernier moment donne un message qui est extrêmement néfaste aux citoyens montreuviens.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président passe au vote sur cet amendement.

Le Conseil communal de Montreux refuse cet amendement par 22 oui, 52 non et 3 abstentions.

Très formellement, dans la mesure où l'on a considéré le titre comme un article. M. le Président propose de voter l'article «Titre».

Le Conseil communal de Montreux accepte l'article «Titre» à l'unanimité moins quelques voix contraires et quelques abstentions.

On passe à l'article 1, et M. le Président signale qu'il porte sur les pages 1 à 3.

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger déclare que, s'il lit bien le tout début de l'article premier, il lit: «Il sera perçu pendant 3 ans dès le 1er janvier 2013, ...». Il aimerait savoir si c'est une erreur ou si c'est lui qui a mal compris, qu'il y avait un échelonnement dans la période de perception, parce qu'il lui semble que l'on vient de discuter de savoir si

Clin d'



Unique en Suisse!

Bonus maximum
garanti à vie sur votre
assurance voiture

Agences à:
Vevey - Montreux
François Junod, Agent général
www.vaudoise.ch



 joyeux Noël & bonne année



Excellente, joyeuse, agréable, belle,
exquise, douce, heureuse &
délicieuse année 2013

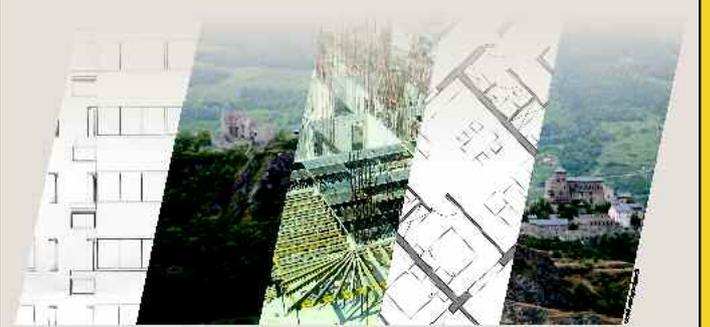
R+B Bätz et leurs équipes

Muller Optique SA depuis 1919 votre opticien sur la Riviera

Montreux, Grand Rue 2, 021 963 38 23
Villeneuve, Grand Rue 12, 021 968 31 30
Bex, Rue Centrale 27, 024 463 43 43

mulleroptique.ch

nousska
investissement sa



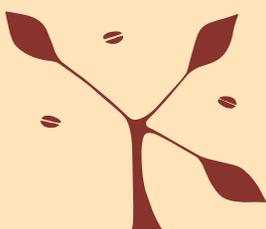
Efficiency in Real Estate Development
Contributor to Real Estate Funds
High Definition Development
Creative Investment Solutions
Selective and Innovative Value for Investors

Nousska Investissement SA, p.a. Avenue du Casino 42, 1820 Montreux (Switzerland) 441 21 966 29 23 | info@nousska.ch

VENTE LOCATION RÉPARATIONS SKIS VÉLOS



ALTMANN ERIC CYCLOSPORTS ALPES 64 MONTREUX 021 963 59 09



Lino's Coffee
Suisse

Très grand choix de cafés Wifi gratuit

Petit-déjeuner - Sandwiches - Salades
Glaces artisanales - Frappés
Aussi à l'emporter - Le vrai café italien

www.linoscffee.com

Lino's Coffee Avenue du Casino 32, Montreux 021 963 25 68
Lino's Coffee Avenue des Alpes 45, Montreux 021 961 26 80



on voulait abaisser la durée à un an, et là, tout d'un coup, on l'augmente à trois. Cela lui paraît un peu bizarre.

M. le Municipal Pierre Rochat déclare qu'il est évident qu'il faut le mettre à 2 ans. Il lui semble que cette question a été débattue en commission, il y a un amendement technique qui a été voté puisque l'on était sur deux ans au niveau du titre. Donc c'est évident qu'il faut le ramener à 2 ans.

M. le Président Olivier Blanc demande à M. Staeger de déposer un amendement pour la bonne forme, puisque l'on ne pourra plus savoir si c'est le titre ou l'article premier qui fait foi. Il préfère que les choses soient faites en ordre.

La parole n'est plus demandée. M. le Président met au vote l'amendement de M. Staeger, qui demande simplement d'écrire, article 1er, alinéa 1: «Il sera perçu pendant 2 ans...» et non pendant 3 ans.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement à l'unanimité

La discussion continue sur l'article premier. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

On passe au vote sur l'article premier tel qu'il a été amendé.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité l'article premier tel qu'amendé.

Article 2: La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. On passe au vote.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité l'article 2.

Article 3: La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. On passe au vote.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité l'article 3.

Article 4: La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. On passe au vote.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité l'article 4.

Article 5:

La commission des finances propose un amendement. M. le Président prie M. le rapporteur de lire cet amendement et éventuellement de le commenter s'il y a lieu.

M. Christophe Privet donne lecture de cet amendement, proposé par la commission des finances:

«La commune fixe le taux d'intérêt de retard sur toute contribution impayée perçue directement par elle-même à 3 % l'an.»

M. Privet précise qu'au vote cet amendement a été accepté à l'unanimité.

M. le Président relève que, de toute évidence, l'on peut constater qu'il y a un oubli dans le texte du préavis puisqu'il n'y a pas

de chiffre. On peut donc sous-amender si on le veut, mais si cet amendement n'est pas accepté, il ne pourra pas mettre au vote l'article, puisque l'article n'aura aucun sens, puisque l'on prévoit un intérêt moral de...

La discussion est ouverte sur cet amendement. La parole n'est pas demandée.

L'amendement, tel quel, est mis au vote.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité cet amendement.

On passe au vote sur l'article 5, tel qu'il a été amendé.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité moins 1 abstention l'article 5 tel qu'amendé.

Article 6: La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. On passe au vote.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité l'article 6.

Article 7: La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. On passe au vote.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité l'article 7.

Article 8:

La commission des finances propose ici un amendement. M. le Président prie M. le rapporteur d'en donner lecture.

M. Christophe Privet donne lecture de cet amendement, proposé par la commission des finances:

«Les soustractions d'impôts et taxes qui sont propres à la commune seront frappées d'amendes pouvant atteindre huit fois (maximum huit fois) le montant de l'impôt ou de la taxe soustrait, indépendamment de celui-ci.»

M. Privet précise que la commission des finances a été au maximum des possibilités qui lui étaient offertes, soit huit fois, et précise qu'au vote cet amendement a été accepté par la commission à l'unanimité.

M. le Président Olivier Blanc relève que cet amendement comble une lacune manifeste au niveau du texte, mais cela n'empêche pas de déposer un sous-amendement.

Il ouvre la discussion sur cet amendement.

La parole n'est pas demandée.

Cet amendement est mis au vote.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité moins 3 abstentions cet amendement.

On passe au vote sur l'article 8, tel qu'il a été amendé.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité moins 4 abstentions l'article 8 tel qu'amendé.

Article 9: La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. On passe au vote.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité l'article 9.

Article 10: La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. On passe au vote.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité l'article 10.

Article 11: La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. On passe au vote.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité l'article 11.

M. le Président Olivier Blanc ouvre la discussion finale, qui sera suivie par le vote sur l'arrêté d'imposition complet.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote de l'arrêté d'imposition tel qu'il a été amendé.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité l'arrêté d'imposition tel qu'il a été amendé.

M. le Président passe directement au vote des conclusions.

M. Christophe Privet, président de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 20/2012 de la Municipalité du 24 août 2012 sur le projet d'arrêté d'imposition pour les années 2013 et 2014,

vu le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2013 et 2014 tel qu'amendé et annexé au présent préavis.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

6.6 sur le rapport-préavis relatif à la politique communale en matière informatique et à l'octroi d'un crédit budgétaire complémentaire de Fr. 136'200.- pour l'achat de matériel informatique (21/2012) (rapp.: M. Olivier Raduljica)

M. le Président précise que l'on n'a pas reçu le rapport complet dans l'enveloppe à cause d'une erreur d'impression, mais un rapport corrigé a été envoyé par courriel et il pense que tout le monde en a eu connaissance.

La discussion est ouverte.

M. Christophe Privet donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre acceptera ce préavis. Nous sommes heureux de constater que le fait d'avoir refusé cette dépense au budget de 2011 a permis de réaliser des économies. Il s'agissait donc de reculer pour mieux sauter.

Par ailleurs, nous nous réjouissons de la mise à jour du plan directeur informatique de notre commune ainsi que du fait que la commission consultative informatique s'enrichisse de nouvelles compétences.

Nous vous invitons donc à accepter ce préavis.»

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Olivier Raduljica, président de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 21/2012 de la Municipalité du 24 août 2012 relatif à l'octroi d'un crédit budgétaire complémentaire de Fr. 136'200.–, pour l'achat de matériel informatique,

vu le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les acquisitions décrites dans le présent rapport;
2. de lui allouer à cet effet un crédit budgétaire complémentaire de Fr. 136'200.– à imputer comme suit dans les comptes 2012:

- compte 202.3091
Frais de formation du personnel
Fr. 1'900.–

- compte 202.3111
Achat et renouvellement
Fr. 3'620.–

- compte 202.3199
Logiciels/licences/divers
Fr. 130'680.–

3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;

4. d'autoriser la Municipalité à signer tout acte et convention en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

- 6.7 **sur le préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 175'000.– pour l'instauration d'une zone**

30 km/h à Chernex ainsi que pour la mise en place de mesures d'accompagnement (22/2012) (rapp.: M. Florian Despond)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Pierre-Yves Nussbaum donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Les "Lanternes" attendent depuis longtemps l'instauration d'une zone 30 km/h à Chernex. Je remercie la Municipalité et aussi l'ancienne Municipalité pour son travail qui aboutit enfin.

Le groupe socialiste soutient à l'unanimité ce préavis.»

La discussion continue.

M. Florian Chiaradia déclare qu'après les expériences positives qu'il y a eu à Clarens, où la population s'est véritablement réapproprié les rues, où finalement la confrontation entre automobilistes, piétons et autres usagers de la route n'a provoqué aucun accident regrettable, on remarque, que même dans notre commune, une zone 30 km/h permet d'améliorer sensiblement la qualité de vie d'un lieu donné.

Diminution du bruit, donc du stress qu'il induit, du danger d'accidents dus à la vitesse et il y a un troisième point, qui nous tient tous à cœur ici et qui a été évoqué tout à l'heure dans le cadre d'une éventuelle fusion de communes, c'est la question de la cohérence des villages, l'importance que l'on accorde à la situation et au bien-être des habitants dans une zone délimitée d'un village. M. Chiaradia pense qu'en acceptant la création d'une zone 30 km/h à Chernex, on ne peut que renforcer l'identité villageoise et finalement améliorer la qualité de vie du village et des habitants.

Il salue bien entendu le dépôt de ce préavis et la position unanime de la commission qui va dans le sens d'une meilleure qualité de vie pour l'ensemble des habitants et d'une amélioration du bien-être de nos électeurs, ce qui est le sens le plus important de l'action politique.

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre acceptera ce préavis sans réserve. Nous y voyons, outre l'amélioration de la qualité de vie et de la sécurité des habitants de Chernex, un pas de plus dans la mise en place des zones 30 sur notre commune.

Il faut dire que notre groupe, par les interventions répétées de notre ancien collègue Jean-Pierre Buholzer, s'était largement exprimé sur le sujet, demandant notam-

ment l'établissement et le respect d'un calendrier de réalisation des zones 30.

Nous espérons donc que cet élan se poursuivra tant que possible, et ce surtout dans les villages, dans les quartiers d'habitation ainsi qu'aux abords des lieux fréquentés par les enfants (place de jeux, écoles, etc.). Merci de votre attention».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Florian Despond, président de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 22/2012 de la Municipalité du 24 août 2012 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 175'000.–, pour l'instauration d'une zone 30 km/h à Chernex ainsi que pour la mise en place de mesures d'accompagnement,

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de la mise en place d'une zone 30 km/h à Chernex ainsi que la mise en place de mesures d'accompagnement;
2. de lui allouer un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 175'000.–;
3. d'amortir cet investissement par les comptes de fonctionnement sur une période de 15 ans maximum;
4. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

7. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

- 7.1 **relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 7'000'000.– au maximum pour la 1ère phase des études et travaux de mise en sécurité et maintien de la valeur d'usage du Centre de Congrès et d'Expositions de Montreux (CCE) (23/2012)**

La discussion préalable est ouverte.

Mme Sabine Leyvraz donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Socialiste souhaite poser quelques questions et relever des points qui semblent importants:



22^E BOUCHON D'OR

Photos: JCD



De gauche à droite: Livio GRANDO, président du Boulodrome, organisateur du Bouchon d'Or - Philippe SUCHAUD, France, 10x Champion du Monde - Dylan ROCHER, France, Champion du Monde 2012 - Francis GERBER - Philippe QUINTAIS, France, 12x Champion du Monde - Claudy WEIBEL, Belgique, Champion du Monde 2000 - Michel VAN CAMPENHOUT, Belgique, Champion du Monde 2000 - Yvan LADOR, Président d'honneur de la Pétanque de Clarens



Duo Belge



- De grosses sommes sont régulièrement investies dans des travaux au CCE. Nous déplorons que le patrimoine communal ne soit pas également une priorité pour la Municipalité.
- Le CCE est un vivier à emplois et pour cette raison nous trouvons important de ne pas laisser ces infrastructures à l'abandon. Plusieurs postes de travail directs sont concernés et les manifestations organisées génèrent également des emplois, notamment dans l'hôtellerie ou la restauration.
- Nous souhaitons d'ailleurs que la commission nous renseigne sur les conditions de travail du personnel du 2m2c. Existe-t-il une convention collective de travail? Le 2m2c forme-t-il des apprentis pour assurer la relève et assumer ses responsabilités sociales?
- Nous tenons également à préciser qu'une éventuelle acceptation de ce premier préavis ne signifie pas que nous accepterons tout préavis dans le futur.

Nous attendrons, en commission, des réponses claires et circonstanciées à nos questions. Nos commissaires seront attentifs à ces points-là en commission.»

La discussion continue.

M. Emmanuel Gétaz souhaite que la commission aborde ce préavis en ayant aussi une réflexion, peut-être un peu plus large, que simplement ce qui est proposé, de manière très pragmatique, par la Municipalité.

Il avait déjà eu l'occasion de s'exprimer au sujet de l'importance de cette infrastructure dans laquelle on est ce soir, de ses qualités indéniables, de son caractère indispensable pour certaines manifestations, qui font connaître Montreux loin à la ronde, mais M. Gétaz avait eu aussi l'occasion de s'exprimer dans le fond, sur l'avenir, sur le plan financier, sur le plan de l'entretien, sur le plan du développement, de l'adaptation aux nouvelles exigences de ce lieu, et notamment sur la capacité de Montreux de continuer pratiquement tout seul, même si on se souvient bien que dans le dernier grand crédit que l'on a voté, il y a eu une sorte de solidarité intercommunale, mais elle était relative, et comme on le voit aujourd'hui, lorsque l'on arrive avec des demandes de crédits qui sont là pour entretenir ce bâtiment, et bien l'on se retrouve tout seul effectivement.

M. Gétaz analyse les choses ainsi. Dernièrement les communes de la région ont repris par exemple une entité comme les VMCV, l'ont repris y compris avec une caisse de pensions qui était en très mau-

vais état, et dont l'état s'est encore dégradé. Il a fallu beaucoup réinvestir. Heureusement que ceci a été fait de manière régionale.

De même, on peut voir bien entendu d'autres grandes infrastructures nécessaires à la vie de la région comme le SIGE être aujourd'hui une infrastructure supra-communale et, dans le fond, le SIGE se finance notamment par le fait que tout le monde contribue, en payant par exemple ses m3 d'eau, à la bonne santé de l'infrastructure et des infrastructures à entretenir.

M. Gétaz parle de ces deux exemples parce que ce sont deux exemples où les coûts d'entretien, d'adaptation, que ce soient des bus, des lignes électriques ou évidemment des canalisations ou autres, sont très importants et tout le monde sait qu'ils continueront de l'être à l'avenir.

M. Gétaz estime que l'on est arrivé peut-être un petit peu à la limite du système mis en place et où Montreux a donné largement plus que sa part, à savoir l'entretien, la pépétuation, la bonne compétitivité de ce centre, en étant dans le fond propriétaire, allant parfois quémander un peu d'argent ici et là. Il dit bien un peu, car si l'on faisait la somme des montants investis par la commune en comparaison de l'argent venu d'ailleurs, on ne pourrait que constater l'importance de l'investissement communal.

Par conséquent et sans développer plus longtemps, M. Gétaz invite la commission à réfléchir à cet aspect-là aussi et à se demander pourquoi on se trouve aujourd'hui à devoir dépenser CHF 7'000'000.- tout seul pour une infrastructure qui, à son avis, fait partie des infrastructures absolument indispensables de la région.

Il lance d'ailleurs une piste qui lui semble aussi peut-être utile. Vevey est en train de préparer un grand investissement pour la salle del Castillo, qui a dans le fond une sorte de fonction qui pourrait être, peut-être, complémentaire à celle du Centre de congrès de Montreux, du 2m2c comme on l'a renommé. Il se demande si on ne devrait pas aller une fois jusqu'au bout. On a fédéré le financement d'une grande partie de la culture, notamment des deux grands lieux de culture que sont l'Auditorium Stravinski et le Théâtre de Vevey, et il se demande si on ne devrait pas une fois aller jusqu'au bout d'une régionalisation d'une infrastructure comme celle-ci.

La discussion continue.

M. Olivier Mark aimerait féliciter la Municipalité pour ce préavis courageux, parce qu'il fallait du courage pour annoncer la couleur.

Le tourisme et les congrès sont fondamentaux pour notre économie. Sans le 2m2c, ce secteur souffrirait et tout Montreux avec. M. Mark est bien d'accord avec sa préopinante de tout à l'heure: il faudra assurer de bonnes conditions de travail, et pour assurer de bonnes conditions de travail, il faut que les affaires marchent.

Quand on voit ce qui s'est passé à Lausanne, à Beaulieu. Plus personne n'avait envie d'exposer, ni d'organiser des congrès dans ces installations décrépies, jaunies, vieilles. Il a fallu finalement tout démonter pour rebâtir quelque chose de vraiment moderne, de vraiment performant et cela a coûté encore beaucoup plus cher.

Il faut éviter d'arriver à une telle situation. On doit rester concurrentiel. Les compétences et la volonté ne suffiront pas pour assurer notre prospérité: il faudra aussi de bonnes infrastructures. Tout cela est lié.

La première tranche paraît à M. Mark la plus indispensable. Il faut faire face à nos obligations avec détermination.

La discussion continue.

M. le Syndic Laurent Wehrli remercie les Conseillères et les Conseillers pour l'analyse qu'ils ont faite de ce préavis.

Evidemment que l'on travaillera en commission, et M. Laurent Wehrli se propose, avec son collègue M. Alain Feissli, en charge des domaines, bâtiments et sport, et la Municipalité, d'apporter toutes les réponses aux questions qui ont été évoquées.

Evidemment que les propos de M. Emmanuel Gétaz vont encore plus loin et sans du tout remettre en cause ce qu'il a dit, bien au contraire, M. Laurent Wehrli aura l'occasion en commission ou à d'autres occasions de dire ce que l'on essaie de faire et dans quelles circonstances.



NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

Police	117
Pompiers	118
Ambulance, SMUR	144
Air Glaciers	1415
REGA	1414
Sauvetage du lac	117
Secours routiers	140
La Main Tendue	143
Centre d'information toxicologique	145
SOS-Enfants	
Ligne d'aide aux enfants et aux jeunes	147



Retour d'hôpital, problème de santé.....

Repas chaud à domicile

7 jours sur 7 — Territet—Veytaux

un simple coup de fil: 021 962 44 82

www.les-laurelles.ch - repasdomicile@les-laurelles.ch

EMS et Résidence Les Laurelles—Collonge 9—1820 Territet

**Fr.
17.50**

AMSTEIN

BOISSONS SHOPPING

+ 3'000 BOISSONS OUVERT À TOUS
JOYEUSES FÊTES



COCA-COLA LIGHT, ZERO
6X150cl **Fr. 8.90**



HENIEZ LÉGÈRE, NATURELLE
6x150cl **Fr. 3.95**



SAN PELLEGRINO
6x150cl **Fr. 4.50**



KIDIBUL BIO

la boisson festive pour vos enfants

75cl, 0.0% vol. alc.

100% pur jus de pommes

100% sans alcool

Fr. 4.84



LUFRUTTA JUS D'ORANGE
100cl **Fr. 0.95**



MELI
MANGUE, FRUITS DE LA PASSION, GOYAVE
100cl

Fr. 2.75



PROVINS GRAND METRAL
CORNALIN, MALVOISIE
75cl

Fr. 9.90

FAVEZ
CHARDONNE AOC
PINOT NOIR AOC
75cl

Fr. 10.80



CHIMAY
BLONDE TRIPLE, ROUSSE ROUGE, BRUNE BLEUE
33cl vc

+1



Fromage Chimay à pâte mi-dure

à l'achat de 6 bouteilles



DUVEL
Bière blonde
33cl, 8.5% vol. alc.

Fr. 2.23

+ Consigne Fr. 0.30

+1



à l'achat de 6 bouteilles



PRIMUS
Bière blonde lager
50cl, 5.0% vol. alc.

Fr. 0.70

Nos dégustations

8 décembre: Whiskies & Armagnacs (11h-16h) Une participation de minimum 1 CHF est demandée pour la dégustation. Les fonds seront reversés à l'association des amis de l'Hôpital Riviera Chablais.

15 décembre: Bières surprises (14-16h), Dégustation par Yan Amstein

La Page MIV

Montreux Info-Ville



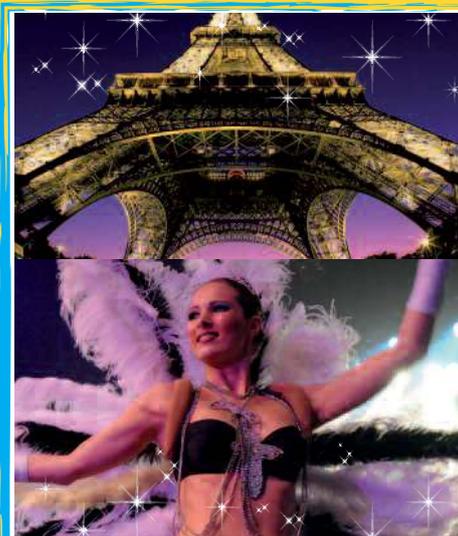
Millasson Automobiles Garage de la Paix

Rue de la Paix 8,
1820 Montreux
Tél. 021 963 55 63
Fax 021 963 56 62

31 décembre 2012
Fin de bail - cessation d'activité

Millasson Automobiles remercie
sa nombreuse et fidèle clientèle
de la confiance témoignée durant
plus de 60 ans sur la place de Montreux.

dès le 7 janvier 2013
Yvan Millasson vous accueillera au
Garage de la Tour
Av. des Mousquetaires 7
1814 La Tour-de-Peilz
079 214 13 48
Concessionnaire Mitsubishi Motors



EN NOVEMBRE, DÉCEMBRE ET JANVIER

Le show du Casino
PARIS-PARIS

DÎNER
+ SPECTACLE **CHF 98**



Casino Barrière
Montreux

Réservation **021 962 83 83**
www.casinodemontreux.ch

Le Palais Oriental



Restaurant (Saveurs d'Iran, Liban, Maroc) • Salle de banquet
Veranda • Galerie d'Art • Caviar d'Iran
1820 Montreux • Tél. 021 963 12 71 • www.palaisoriental.ch

Au service de l'environnement

TOUS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIENE PUBLIQUE

KUNZLI FRERES S.A.

Z.I. D, En Pré-Neuf Général-Guisan 34
1844 VILLENEUVE 1180 ROLLE
Tél.: 021 967 20 30 Tél.: 021 825 34 34
Internet : www.kunzli.ch E-mail : info@kunzli.ch



Vidange / Curage / Débouchage 24h/24h
Tél. vert pour vos commandes: 0800 107 000

tralala hotel



Rue du Temple 2
1820 Montreux
Switzerland

reservation@tralalahotel.com
+41 (0) 21 - 963 49 73
www.tralalahotel.ch

“Unique !
Hôtel de charme & atmosphère musicale.”



b-swiss™ solutionsVisuelles

digital signage
solutions dynamiques pour écrans
signalétique - communication
information - promotion - interactivité

b-swiss S.à.r.l.
Rue des Tuilières 1 - 1196 Gland

Contact:
Philippe Viquerat - 079 212 84 55
philippeviquerat@b-swiss.com



FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT / COMPTABILITÉ
DÉCOMPTE TVA / CONSEILS DE GESTION
ET D'ORGANISATION

Plus de 18 ans d'expérience

Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le
1^{er} janvier 1993. Faites confiance à son expérience

FIDUCIAIRE ANTONIADIS SÀRL
Av. des Alpes 36 - CP 219
1814 La Tour-de-Peilz

Tél. 021 961 11 46

E-mail: info@fiduciaire-antoniadis.ch
www.fiduciaire-antoniadis.ch

M. le Syndic Laurent Wehrli a eu une séance, pas plus tard que cet après-midi, avec le canton. Il s'avère que la séance était programmée depuis trois mois, donc c'est un hasard du calendrier qu'elle ait eu lieu cet après-midi.

Lors de cette séance, le canton a confirmé que sur un préavis comme celui de ce soir, qui clairement aurait dû être déposé il y a 15 ans – cela fait 15 ans que la société qui fabriquait les pompes de la station de pompage ne fabrique plus aucune pièce de rechange et que grâce à l'extrême qualité et à la fidélité notamment du personnel technique de cette société, on a réussi à faire en sorte que cela puisse continuer - le canton, au nom notamment des principes de la loi sur l'appui au développement économique, n'entre pas en matière sur les notions d'entretien.

Derrière cela, il y a la question de la propriété de ce bâtiment et ces questions restent pleinement ouvertes. Il faudra bien arriver un jour avec le questionnement des autres communes, respectivement par une forme de réponse à laquelle on peut s'attendre de la part de certaines, considérant que les hôtels et les retours sur investissement sont plus concentrés dans les bas de cette région que dans les hauts, mais ce sont des questions qui méritent pleinement d'être ouvertes. M. Laurent Wehrli s'empresse de dire, à titre personnel, il les verrait même aussi, tout comme M. Gétaz, élargies à d'autres salles. Il y a peut-être une réflexion plus régionale à avoir sur l'ensemble des salles.

Il n'ose pas le dire, mais il le dit quand même, c'est aussi sans aucun doute en liaison avec le premier point qui a été voté ce soir, évidemment que sous une forme d'une meilleure gouvernance, respectivement peut-être d'une fusion, ces questions-là seraient ou pourraient être résolues aussi différemment, à terme, d'un point de vue régional.

Pour la notion du personnel et des conditions de travail du personnel de cette

société, M. le Syndic Laurent Wehrli tient à rappeler qu'elles ont été régulièrement présentées au Conseil communal. Le Conseil communal a déjà eu l'occasion de se prononcer à ce sujet et de valider les processus qui ont été mis en place, notamment dans les votes des préavis sur les flux financiers entre la commune et la société.

Ce sont des éléments qui avaient été très précisément présentés et détaillés, avec un dialogue dans le cadre de la commission. Il y reviendra très volontiers, puisqu'il s'agit de choses qui ont été faites lors de la dernière législature, dans le cadre de la commission avec son collègue M. Alain Feissli. Il remercie encore pour l'accueil apporté à ces éléments très pragmatiques, très techniques, mais évidemment très nécessaires.

La discussion continue.

M. Christian Bécherraz demande où aura lieu cette commission?

M. le Syndic Laurent Wehrli précise que cela figure sur la première page du préavis. C'est évidemment dans cette maison, et le rendez-vous est à 19 h 00 à l'entrée principale du B4, puisque, sans aucun doute, il est indispensable que les commissaires puissent visiter entre 19 h 00 et 20 h 00, voire un peu plus, et ainsi faire le tour des installations qui sont proposées. Il croit qu'il est hautement important, comme cela avait été fait dans le cadre du précédent préavis sur l'Auditorium Stravinski, que les commissaires puissent vraiment toucher ou comprendre exactement quels sont les éléments techniques et l'on poursuivra, si nécessaire, puisque deux autres dates ont déjà été planifiées. On n'aura peut-être pas besoin de les utiliser toutes, mais le sujet étant important, il a été décidé de proposer ces différentes dates.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence UDC: Mme Catherine Buchet Bulliard

Membres: Mme Irina Gote, MM. Patrick Aubort, Christian Bécherraz, Bassam Degerab, Mario Gori, Yanick Hess, Olivier Mark, Christophe Privet, Jean-Pierre Schmid

8. DEVELOPPEMENT DES MOTIONS ET POSTULATS SUIVANTS:

A ce sujet, M. le Président Olivier Blanc a une remarque. C'est suite à une erreur que, aux points 8.1 et 8.2 de l'ordre du jour, figure la mention «à traiter comme un postulat».

Il se propose désormais d'appliquer la procédure proposée par la Municipalité elle-même dans la réponse à l'interpellation de M. Lionel Winkler.

Pour faire simple, la Municipalité communiquera à la présidence et au secrétariat du Conseil qu'elle estime qu'une motion doit être transformée en postulat, par exemple parce que l'objet qu'elle traite n'est pas de la compétence du Conseil. Une solution sera alors recherchée, avec le concours du motionnaire.

8.1 de la motion de M. Christophe Privet: «Pour un meilleur suivi des dossiers énergétiques»

M. Christophe Privet donne lecture du développement de sa motion:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le 7 octobre 2009, notre Conseil s'est penché sur le préavis N° 22/2009 relatif à la création d'un poste de délégué à l'énergie.

Maîtrises Fédérales



B. SCHNIDER SA

Ferblanterie
Couverture
Étanchéité
Façades Ventilées

Z.I. La Foge C
Case postale 51
1816 Chailly s/Montreux
info@bschnider.com
www.bschnider.com

☎ 021 963 30 97
☎ 021 963 44 93

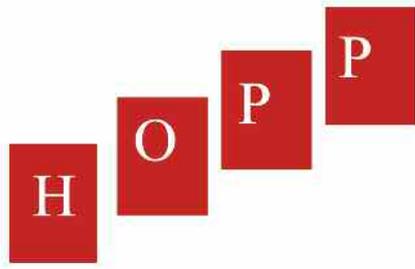
MONIQUE TOUZEAU
TOUZEAU

...AUSSI POUR VOTRE
AMEUBLEMENT ET DÉCORATION



ARTS DE LA TABLE - DÉCORATION - LISTES DE MARIAGE
28, AVENUE DU CASINO · MONTREUX · 021 966 30 10
WWW.TOUZEAU.COM

FIN DE CHANTIERS
NETTOYAGES
JARDINAGE



FACILITY SERVICES

021 691 33 66
www.hopp.ch
info@hopp.ch

A l'aide des archives, j'ai eu l'occasion de me souvenir combien ce préavis avait suscité un débat enrichissant au sein de notre plénum, mais tout de même musclé!

Pour mémoire, il me semble important de rappeler que le vote pour la création de ce poste de délégué à l'énergie avait été très serré. Ce préavis a en finalité été accepté par 41 oui et 40 non.

Ce soir, nous avons aussi eu l'occasion de débattre sur le crédit d'investissement qui sera ainsi destiné à la réalisation d'un Plan Directeur Communal des énergies. Je profite au passage pour saluer le signal positif que vient de donner notre Conseil en ayant accepté à une large majorité ce dernier.

En 2009, en commission, nous nous étions déjà penchés sur l'opportunité de créer une commission permanente, afin d'accompagner dans la durée notre délégué à l'énergie. Malheureusement, il faut avouer que cette proposition était peut-être un peu prématurée. Les débats, et le vote de 2009, le confirment bien.

Depuis, de l'eau a coulé sous les ponts et dans les barrages et il me semble qu'il serait dès à présent opportun de réétudier la possibilité d'avoir des membres du Conseil dans le cadre d'une commission thématique consacrée à l'énergie.

Comme le souligne le rapport de la commission ad hoc pour le Plan Directeur énergétique, dans ce domaine, il est important d'avoir une vision à très long terme. D'autant plus que la Municipalité partage 3 préoccupations principales sur ce plan.

1. L'énergie fossile (chauffage, gaz, pétrole) coûte une fortune.
2. Le nucléaire ne semble plus être à la mode et semble appelé à s'éclipser.
3. Les besoins de la population vont rester.

De plus ces derniers temps, au sein de notre Conseil, il y a eu passablement de motions, postulats, interpellations, sur la problématique énergétique. Panneaux solaire, thermographie, usage de lampe à LED dans les parkings et sur le territoire public, chaudière à pellets, incitations diverses...

Sur le plan national, le Conseil fédéral vient de dévoiler les pistes qui seront suivies afin que la consommation énergétique soit réduite de 35 % d'ici à 2035. Et comme d'habitude, il est proposé dans un premier temps, la carotte, puis ensuite le bâton! Je ne suis pas personnellement "fana" d'une telle stratégie. J'ai une préférence pour l'anticipation.

En ce qui nous concerne sur le plan communal, il a fallu à chaque fois créer des commissions ad hoc.

Je ne suis de loin pas contre ce principe, mais ne serait-il pas plus malin d'avoir des collègues nommés sur une législature complète ayant pour mission de "phosphorer" dans ce domaine. Avec le temps, on acquiert des compétences insoupçonnées.

Vevey a fait ce pas il y a plusieurs années et à satisfaction de l'ensemble des membres de son Conseil et de sa population.

Alors pourquoi pas nous?

Je demande le renvoi de cette motion en commission pour étude et rapport.»

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Cette motion sera transmise à une commission, pour étude et rapport, lors du prochain Conseil.

8.2 de la motion de M. Marcel Jost: «La circulation des cyclistes sur les quais »

M. Marcel Jost donne lecture du développement de sa motion:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les quais de Montreux, une des plus belles zones piétonnes du Léman, voire de Suisse, sacrifiée pour y laisser circuler les cyclistes au détriment des piétons.

Ceci sans aucun marquage, certains membres de la Municipalité espérant un savoir-vivre réciproque des différents usagers.

Pourquoi introduire la circulation dans une zone piétonne, alors que le courant général va plutôt dans le sens inverse, c'est-à-dire vers la zone piétonne comme nous la connaissons sur les quais? Avec cette promenade en l'état, nous sommes déjà modernes, alors pourquoi reculer?

Partager le bord du lac avec les cyclistes, c'est tout simplement, pour les piétons, ne plus pouvoir marcher et flâner librement, ne plus zigzaguer d'un carré fleuri à l'autre sans danger, ne plus s'approcher des jardins fleuris et reculer pour faire une photo sans le risque de se faire accrocher par un cycliste et j'en passe.

Partager cette splendide promenade avec les cyclistes, c'est, pour les parents, ne plus pouvoir laisser leurs enfants gambader à volonté, apprendre à faire de la bicyclette, du patin à roulettes et autres loisirs sportifs sans péril. C'est également ne plus les laisser faire leurs premiers pas tout seul sans une plus grande surveillance.

Partager cette promenade idyllique avec les cyclistes, c'est, pour les jeunes enfants à mobilité hésitante, tout simplement dangereux. Pour les autres enfants, aussi.

Partager cette promenade idyllique avec

les cyclistes, c'est, pour nos aînés à mobilité moyenne, tout simplement dangereux.

Partager les quais avec la circulation à 2 roues, c'est prendre le risque volontaire de l'accident avec délit de fuite du cycliste, c'est prendre le risque d'autres incivilités que je ne mentionnerais pas ici pour ne pas donner des idées à certaines personnes qui ne sont pas représentées dans notre honorable assemblée.

Bref, d'un endroit de détente, vous en faites un endroit accidentogène où le principal loisir devient celui de tourner et retourner la tête pour prendre garde à la circulation.

Les quais de Montreux sont beaux, sont magnifiques et sont sacrés, pour nous on n'y touche pas!

Connus loin à la ronde, ils attirent de nombreuses personnes qu'elles soient de notre commune, d'autres communes de Suisse ou d'ailleurs. Alors pourquoi les dénaturer?

Pour conclure, je préciserais que, pour nous, ouvrir les quais à la circulation, ce serait comme sacrifier le temple St-Vincent pour y installer un Mac Do. C'est grave!

D'autre part, je suis persuadé, Mesdames et Messieurs, chers collègues, que vous avez tous en tête une ou deux bonnes raisons pour vouloir analyser d'un peu plus près la décision de la Municipalité.

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons que cette motion soit transmise à une commission pour étude et rapport.

Je vous remercie de votre écoute.»

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Cette motion sera transmise à une commission, pour étude et rapport, lors du prochain Conseil.

8.3 du postulat de M. Aurelio Mastropaolo: «Pour des économies d'énergie sur l'éclairage nocturne en ville de Montreux»

M. Aurelio Mastropaolo donne lecture du développement de son postulat:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En Suisse, la part de consommation en courant électrique consacrée par les ménages à l'éclairage est d'au moins 20 %. Tandis que la part de la consommation nationale totale consacrée à l'éclairage public, qui représente 1,5 % de la consommation totale de courant électrique, est un facteur supplémentaire important.

L'association LAMPER (association pour la modération de l'éclairage public en Romandie) réunit des informations intéressantes sur les expériences faites en Suisse et en Europe sur les économies d'énergie.

LAMPER souligne que nous arrivons à la fin de l'ère nucléaire, et qu'il faut - pour



D. Bottarel
Agence Immobilière SA

ADMINISTRATION DE PPE • GÉRANCE • LOCATION • VENTE

Rue du Bourg 37 • CH-1816 Chailly-Montreux
Tél. 021 964 20 30 • Fax 021 964 20 31 • info@bottarel.ch

d'autres raisons aussi - réduire notre consommation d'électricité. Il faut d'ailleurs se rappeler qu'avant la construction des centrales nucléaires, il n'y avait pas d'éclairage public la nuit. Les deux choses sont probablement liées. Il y a aussi un effet d'opportunité: en 2015, les éclairages à vapeur de mercure seront retirés du marché dans toute l'Europe. Les communes qui n'ont pas encore modifié leur système d'éclairage vont devoir réfléchir à une nouvelle stratégie. Une belle occasion s'offre pour se doter de la technologie LED telle que notre Conseil l'a votée pour le parking du Marché, ou généraliser le sodium à basse pression qui offre les meilleurs rendements, selon les données de 2006.

L'idée est de dire qu'on peut atténuer, voire se passer d'éclairage public la nuit, de minuit à 6 h du matin. Des communes l'ont déjà fait en Suisse romande: Lausanne et Neuchâtel par exemple, font recours à des variateurs d'intensité. Elles ont économisé la moitié de leur facture d'électricité annuelle. La carte du territoire doit être évaluée rue par rue pour identifier les zones qui doivent conserver un éclairage intégral, celles qui peuvent se contenter d'une atténuation, voire une absence totale d'éclairage (ou encore un éclairage s'enclenchant uniquement au passage d'une personne, mais qui nécessite un appareillage supplémentaire).

L'éclairage nocturne suisse consomme 0.6 TWh = (600'000'000'000 Wh!), ce qui correspond au tiers de la production de Mühleberg (= 600 millions d'aspirateurs enclenchés simultanément).

En terme de sécurité, je joins l'étude mandatée par la ville de Lausanne, intéressant les habitants du quartier du Maupas, désormais fameux et qui mesure le sentiment d'insécurité avant et après l'intensification de l'éclairage public. Le résultat est pour le moins surprenant, car il conclut à l'absence de modification du sentiment d'insécurité. Les impressions, non documentées, des villes de Pérignat-ès-Allier font état d'une baisse des nuisances. Saumur effectue un test grandeur nature et livrera très prochainement ses conclusions.

Il serait d'ailleurs très intéressant et pionnier que Montreux, si notre Conseil décide de soutenir ce projet, effectue une étude sur la délinquance et les incivilités sous cet éventuel nouveau régime.

Pour terminer, je mentionnerais qu'un tel projet ferait honneur à notre label de Cité de l'énergie.

Vu ce qui précède, je vous demande, M. le Président du Conseil de transmettre cette question à une commission pour étude et rapport. Merci».

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Ce postulat sera transmis à une commission, pour étude et rapport, lors du prochain Conseil.

9. DEVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET REPONSES DE LA MUNICIPALITE

M. le Président commence par les réponses reçues pour les interpellations.

La première réponse concerne l'interpellation de Mme Irina Gote concernant l'offre des manifestations culturelles, associatives et sportives.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La deuxième réponse concerne l'interpellation de M. Christophe Privet «Décharge des Saviez: un épandage de jus risqué».

M. Christophe Privet prend acte de la réponse et remercie la Municipalité.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La troisième réponse concerne l'interpellation de M. Olivier Gfeller «Accès aux rives du Lac».

La discussion est ouverte.

M. Olivier Gfeller remercie la Municipalité pour sa réponse quant à la forme, mais sur le fond, il a quelques critiques à émettre.

Les solutions de la Municipalité ne sont, pour lui, pas acceptables. Les autorités proposent soit un cheminement, qui a pour seul avantage d'éviter de justesse d'engager les promeneurs dans le tunnel des CFF, soit un itinéraire où les piétons auront la chance et la joie de côtoyer les rives... de la route cantonale.

Il rappelle que le postulat qu'il a déposé demandait une étude d'un cheminement le long des rives et non un nouveau sentier de montagne. C'est dommage que la Municipalité esquive cette étude qui apaiserait les choses et qui avait été acceptée par ceux qui sont opposés au cheminement lacustre et ceux qui y sont favorables. Les deux camps acceptaient cette idée d'apaiser les choses. Le but était d'obtenir des chiffres en dehors de toute polémique.

M. Olivier Gfeller craint que désormais toute communication municipale sur le sujet soit suspectée de gonfler les chiffres en défaveur du sentier le long de la rive. Une Municipalité voisine, à majorité de droite, est déjà tombée dans ce travers.

Quoi qu'il en soit, il regrette que nos autorités n'aient pas saisi l'opportunité que le Conseil leur a offerte. Les citoyens estimeront-ils qu'elles portent une responsabilité si le débat s'envenime? La crédibilité de la Municipalité sur cette question en sortira-t-elle malmenée? Ce n'est pas à M. Gfeller d'y répondre, mais ce sera peut-être à la population, qui sait?

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

9.1 Interpellation de M. Patrick Aubort concernant le recyclage du PET et la responsabilité des commerces

M. Patrick Aubort, avant de développer son interpellation, voudrait rendre à César ce qui



Pour votre publicité en 2013

Réservez votre emplacement dès maintenant!

Conditions avantageuses dans un support de qualité distribué dans toutes les boîtes aux lettres ainsi que sur le site www.montreuxinfoville.ch

Tirage: 15 000 exemplaires 6 fois l'an

Réservations, renseignements, visites, deux moyens: par e-mail ou par téléphone.

E-mail: infoville@bluewin.ch - Tél.: 021 963 75 18

BAVARIA RESTAURANT

BRASSERIE

Ses spécialités de saison
 Mets de brasserie - Cuisine soignée
 Spécialités de bières allemandes
ANDECHS en pression

Av. du Casino 27 - 1820 Montreux
 Tél. 021 963 25 45
 A côté de la Tour d'Ivoire
 Fermeture: lundi

EPICERIE-FINE
 aux
deux Couteaux



Boucherie
Produits de la région

Famille Mercanton
 Rue des Deux-Fontaines 2
 1822 **Chernex** - Tél. 021 964 46 90

Café-Restaurant
Piscine de la Maladaire

Assiette du jour
 Spécialités de fromage, de röstis
 Bourguignonne – Chinoise
 Carte traditionnelle.

P Grand Parking gratuit à disposition.
 Fermé le lundi.

Café-Restaurant Piscine de la Maladaire
 1815 CLARENS/MONTREUX
 Tél. 021 964 67 31

RESTAURANT PIZZERIA
 Salle banquets ou conférences pour 60 personnes

RIALTO

Côte de bœuf à la braise
 Filet de bœuf sur ardoise - Entrecôte sur ardoise
 Fondue Bourguignonne ou Chinoise
 Gambas

Grillades au feu de bois
 Pizzas au choix à l'emporter

Fermé le lundi

Chez Ricardo et Albina
 Av. Mayor-Vautier 2
 Tél. 021 964 32 02

1815 Clarens-Montreux
 N°tel 079 601 98 86


Le Ménestrel
 HÔTEL***

La Famille ALT vous accueille dans ses deux établissements 3 étoiles situés à Ribeaupville au cœur de la Route des Vins d'Alsace.

Contactez nous:
Hôtel de la Tour,
 00 333.89.73.72.73
 info@hotel-la-tour.com
 www.hotel-la-tour.com
Hôtel le Ménestrel,
 00 333.89.73.80.52
 info@hotel-menestrel.com
 www.hotel-menestrel.com



Relais & Châteaux Victoria
 Glion, sur Montreux



Vous accueille avec une cuisine raffinée dans son restaurant.

HÔTEL VICTORIA RELAIS & CHÂTEAUX
 1823 GLION/MONTREUX
 Tél. +41 21 962 82 82 - Fax +41 21 962 82 92
 info@victoria-glion.ch - www.victoria-glion.ch

HÔTEL de Chailly
 (Ex-Gourmet-Hôtel Ermitage à Château-d'Oex)



Fabio Piazza, directeur et Alexandre Dessienne, chef de cuisine, confiseur-pâtissier

Cuisine du terroir avec produits frais de saison

A midi, pour nos clients pressés, 3 assiettes à choix (dont 1 poisson frais)

Excellent rapport prix-qualité
 Salles de séminaires et banquets
 Membre WIR 100%

Hôtel de Chailly Sàrl
 Françoise et Fabio Piazza - 1816 Chailly-Montreux
 Tél. 021 964 21 51 - Fax 021 964 11 83
 Email hoteldechailly@bluewin.ch
www.hoteldechailly-montreux.ch

Café-Restaurant

du Basset

Perches du Léman
 Risotto au fil des saisons
 Chateaubriand

1815 Clarens / Montreux
 Tél. 021 964 82 44
 www.restaurant-du-basset.ch

fumoir
 DE CHAILLY

La différence?... L'excellence

Dégustez notre saumon d'Ecosse préparé et fumé par nos soins à notre fumoir et... toutes nos autres spécialités!...

Fumoir de Chailly - Olivier Hoppe
 Chemin de la Rottaz 4, 1816 Chailly-Montreux
 Téléphone et Fax: +41 (0)21 964 41 40
www.fumoirdechailly.ch


Le Museum
 RESTAURANT



AU COEUR DE LA VIEILLE VILLE
 VENEZ DÉCOUVRIR NOS SPÉCIALITÉS
 AU FILET DE BOEUF & AUX FROMAGES
 OUVERT TOUTE L'ANNÉE

LE CAVEAU DU MUSEUM
 RUE DE LA GARE 40
 1820 MONTREUX

WWW.MUSEUM-MONTREUX.CH
 RESTAURANT@MUSEUM-MONTREUX.CH
 TEL. +41 21 963 16 62

est à César, c'est-à-dire à M. Jean-Bernard Kammer, la paternité de la première interpellation à ce sujet, et il note que cela va aussi dans le sens de ce que M. Aurelio Mastropaolo a dit précédemment.

M. Patrick Aubort donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Au travers de son journal PETflash 50 de septembre 2012, PET-Recycling Schweiz tire la sonnette d'alarme sous le titre: vendre, c'est aussi reprendre.

Je cite le journal:

"Il est préoccupant de devoir constater qu'il y a toujours plus de Municipalités qui collectent le PET à titre volontaire et réunissent ainsi des quantités toujours croissantes. Ce développement entraîne des doublons, grève les dépenses publiques et renchérit le système de recyclage.

Le meilleur canal pour éliminer correctement les bouteilles à boisson en PET est celui du commerce. Ce dernier est non seulement tenu de par la loi de reprendre les emballages vidés de leur contenu liquide, mais c'est aussi le moyen le plus pratique de s'en débarrasser [...]. Là où on fait ses courses.

L'élimination par l'intermédiaire du commerce est également judicieuse sur le plan

écologique [...] par le biais de logistiques existantes, puis comprimer les bouteilles en ballots. Une grande partie est ensuite transférée par voie ferrée. Ceci fait chuter la charge environnementale de près de 60 pour cent."

La seule exception évoquée est:

"Dans les localités reculées, il n'y a souvent pas de commerce de détail et donc pas de possibilité de déposer les bouteilles."

Et de conclure:

"Dans tous les autres cas, la commune impose aux finances publiques une tâche qui incombe au commerce."

En partant du principe qu'une gestion optimale des déchets est de la responsabilité de chacun, valeur chère au PLR, mes questions sont:

1. Que fait actuellement la Municipalité pour inciter les commerces qui vendent des boissons avec emballage PET à prendre leur responsabilité et récupérer ces déchets?
2. Le préposé aux déchets rend-il aussi visite aux commerces afin de les inciter à récolter les emballages selon la chaîne logistique mise en place par PET-Recycling?
3. En sachant que la taxe au sac est imminente, la Municipalité est-elle dis-

posée, elle aussi, à intensifier les communications, afin de chercher à décharger durablement la commune de tâches inutiles et coûteuses?

4. La Municipalité pense-t-elle utiliser une synergie de communication avec PET-Recycling qui va intensifier sa communication en ce sens en Suisse Romande et au Tessin, qui sont d'ailleurs considérés comme des mauvais élèves?
5. Quelles dispositions la Municipalité prend-t-elle avec les organisateurs de manifestations, afin d'inciter ceux-ci à récupérer le PET et l'évacuer via leurs propres fournisseurs, contribuant ainsi à combattre le "littering" à la source?

Je vous remercie de m'avoir écouté et d'avance, je remercie la Municipalité pour ses réponses.»

M. le Municipal Caleb Walther déclare que la Municipalité va répondre ce soir même aux cinq questions de M. l'interpellateur, de la manière suivante:

1. *Que fait actuellement la Municipalité pour inciter les commerces qui vendent des boissons avec emballage PET à prendre leur responsabilité et récupérer ces déchets?*

Depuis l'entrée en vigueur de l'Ordonnance sur les emballages pour boissons (OEB), c'est l'Association PET-Recycling, fondée en 1990, qui est légalement responsable de la



+ 2'500 PRODUITS DIFFÉRENTS
Vins-Alcools-Eaux minérales-Jus de fruits

+ 300 SORTES DE BIÈRES DU MONDE ENTIER

OUVERT AU PUBLIC
lu-ve 08h00 - 12h00 / 13h30 - 18h30
sa 09h00 - 16h00
Z.I. La Veyre • 1806 St-Légier s/Vevey
021 926 86 04 • www.amstein.ch



Bière blanche - Weisbier
since 1878



Pères Trappistes





RESTAURANT PIZZERIA
Spécialités italiennes

LA GONDOLA
Terrasse au bord du Lac - Pizza au feu de bois
Chez Sabine et Annibale



Fermé le mercredi - Grand'Rue 89
1844 Villeneuve - Tél. 021 960 31 36

DU JEUDI AU DIMANCHE, GRILLADES DE POISSONS, SPÉCIALITÉS DE FRUITS DE MER ET MOULES MARINIÈRES

Dégustation de pâtes fraîches - Nos grillades PIZZA AU FOUR à BOIS (AUSI À L'EMPORTER)

Toute l'équipe de la Gondola vous souhaite de bonnes fêtes!



Un jour d'été 2011, suite à l'initiative de M. Michel Talon, ancien Abbé-Président, que quelques membres motivés ont décidé de reprendre en main les activités quelques peu délaissés par le précédent conseil.

L'assemblée générale de juin 2012, après adoption des statuts révisés, accorde sa confiance au nouveau conseil formé de: M. Frédéric Oberer, Abbé-Président, M. Laurent Croset, greffier et M. René Kessler, trésorier.

Les confrères présents innovent en acceptant les dames, appelées Consoeurs, au sein de l'Abbaye. Avec applaudissements, l'assemblée souhaite la bienvenue à Mmes. Corinne Solliard, Française Braüning et Patricia Jaunin et aux nouveaux confrères Ms. Jonathan Liaudat, Bernard Cochard, Philippe Quinche, Olivier Durgniat et Joël Durgniat.

Immédiatement, le conseil se renforce en nommant membre adjoint Mme Corinne Solliard et M. Jonathan Liaudat.

La situation financière étant considérée comme saine, l'assemblée vote également la suppression provisoire de la finance d'entrée à l'Abbaye et fixe la cotisation annuelle minimale à trente francs.

Comme le veut la tradition, le tir annuel, suivi d'un repas succulent et convivial offert par l'Abbaye s'est déroulé au stand de Glion.

Palmarès Tir Annuel 2012

Cible Abbaye (classement alterné) 1. Blum Michel, 450; 2. Liaudat Michel, 99; 3. Bonetti André, 441; 4. Talon Michel, 98; 5. Solliard Corinne, 434; 6. Dubrit Patrick, 96; 7. Kessler René, 421; 8. Besson Jean-François, 96; 9. Aubord André, 412; 10. Jaunin Patricia, 93; 11. Cochard Bernard, 386; 12. Durgniat Joël, 93; 13. Durgniat Olivier, 363; 14. Oberer Frédéric, 82; 15. Braüning Française, 286.

Cible Drapeau (classement alterné) 1. Kessler René, 281; 2. Bonetti André, 98; 3. Liaudat Michel, 275; 4. Oberer Frédéric, 98; 5. Solliard Corinne, 273; 6. Dubrit Patrick, 95; 7. Aubord André, 269; 8. Blum Michel, 92; 9. Talon Michel, 247; 10. Jaunin Patricia, 92; 11. Durgniat Joël, 242; 12. Cochard Bernard, 86; 13. Durgniat Olivier, 218; 14. Braüning Française, 80.

Cible Jubilé 150e Anniversaire: 1. Dubrit Patrick, 907; 2. Solliard Corinne, 892; 3. Blum Michel, 860; 4. Talon Michel, 843; 5. Bonetti André, 823; 6. Liaudat Miche, 808; 7. Jaunin Patricia, 803; 8. Kessler René, 774; 9. Durniat Joël, 770; 10. Braüning Française, 763; 11. Oberer Frédéric, 737; 12. Durgniat Olivier, 717; 13. Aubord André, 686; 14. Cochard Bernard, 631.

Roi du Tir 2012, Abbaye Tir au FUSIL Montreux
Blum Michel (450/92/860) 1402

Honneur et fraternité sont nos devises.

Mesdames et Messieurs, soyez les bienvenus dans notre petite abbaye sympathique.

Venez pratiquer, au moins une fois par année une activité sportive de concentration.

collecte des bouteilles en PET. Formellement, la Municipalité ne devrait donc pas intervenir dans la collecte du PET et elle ne le fait que lorsque c'est vraiment nécessaire. Dans ce sens, les réponses données à l'interpellation de M. Kammer restent d'actualité.

Cette association met à disposition une solution sectorielle, à titre volontaire, pour ses membres qui sont principalement les grands embouteilleurs (Nestlé, Coca, Redbull, etc.) et les grandes surfaces (Migros, Coop, Denner, Aldi, etc.).

Dans les faits, ce sont principalement les grandes surfaces qui sont chargées de récupérer les bouteilles PET. Cette manière de faire est assez logique, car les camions qui livrent les bouteilles PET pleines aux grandes surfaces repartent avec les bouteilles PET vides à recycler. Les transports sont ainsi optimisés.

En ce qui concerne la collecte des petits conteneurs privés des PME, bureaux, immeubles, etc., elle est assurée par PET-Recycling sur appel. Mais le fait d'organiser une tournée de collecte pour une seule catégorie de déchets n'est pas optimal du point de vue écologique. Faut-il organiser d'autres tournées pour l'alu, les piles, les capsules Nespresso et multiplier ainsi les véhicules de collectes? On peut se poser la question.

2. *Le préposé aux déchets rend-il aussi visite aux commerces afin de les inciter à récolter les emballages selon la chaîne logistique mise en place par PET-Recycling?*

Le préposé aux déchets entretient des contacts réguliers avec les commerces de vente à l'emporter et les kiosques afin de les sensibiliser aux problèmes des déchets et du «littering». Le service ne devrait pas s'occuper de la question du PET, mais celle-ci est tout de même abordée lors de ces entretiens. Mais sans base légale ou règlement, il ne peut compter que sur la bonne volonté des tenanciers.

En revanche, ce qui est décisif pour le succès de la collecte du PET, c'est que la Municipalité informe la population et lui communique où elle peut le rapporter.

Les sept points de collecte PET à disposition du public ont été clairement identifiés:

- sur le fascicule de collecte des déchets distribué tous ménages,
- sur le site Internet communal,
- sur l'application gratuite «RecyclingMap» pour iPhone et Android.

3. *En sachant que la taxe au sac est imminente, la Municipalité est-elle disposée, elle aussi, à intensifier les communications afin de chercher à décharger durablement la commune de tâches inutiles et coûteuses?*

Oui, dès le mois de novembre prochain, une campagne de sensibilisation sur le tri des déchets sera affichée sur les bus VMCV. Cette campagne financée en partie par GD Riviera, le périmètre de gestion des déchets, qui regroupe les dix Municipalités de la

région et qui est actuellement présidée par votre serviteur. Cette campagne est destinée à sensibiliser la population sur les quatre R (réduire, réutiliser, réparer et recycler). Elle est coordonnée avec les autres périmètres de gestion des déchets du canton.

Concernant la taxe au sac, il existe déjà le site Internet «vaud-taxeausac.ch», qui renseigne les citoyens sur cette future taxe.

D'autres mesures de communication seront proposées au Conseil communal dans le futur préavis concernant le concept de la taxe au sac harmonisé qui devrait être mis en œuvre le premier janvier 2014. Ces campagnes de communication visent une sensibilisation sur la question du tri et la gestion des déchets dans son ensemble. Concernant la question du PET en particulier, c'est à la charge de PET-Recycling, ce qui fait le lien avec votre question suivante.

4. *La Municipalité pense-t-elle utiliser une synergie de communication avec PET-Recycling qui va intensifier sa communication en ce sens en Suisse Romande et au Tessin?*

Oui, toutes les possibilités sont déjà utilisées, notamment l'engagement d'ambassadeurs IGSU payés par PET-Recycling et chargés de sensibiliser le public à la diminution du «littering». Ces ambassadeurs étaient présents lors du festival de jazz et ils ont, cette année, aussi sillonné les lieux publics de notre commune du 18 juillet au 15 août 2012 avec leurs charrettes blanches de tris.

De plus des supports d'informations ainsi que des conteneurs et des sacs spécifiques fournis gratuitement par PET-Recycling sont distribués aux manifestations, aux bureaux ou aux écoles qui trient sur une base volontaire.

5. *Quelles dispositions la Municipalité prend-elle avec les organisateurs de manifestations, afin d'inciter ceux-ci à récupérer le PET et l'évacuer via leurs propres fournisseurs, contribuant ainsi à combattre le «Littering» à la source?*

Comme chacun peut hélas le constater lors de manifestations, les poubelles destinées au PET sont trop souvent utilisées comme poubelles conventionnelles. Certaines manifestations, comme le festival de jazz, trient en aval les déchets, notamment le PET.

Mais le seul moyen de diminuer le «littering» à la source dans les petites et grandes manifestations montreuses, **c'est l'interdiction du PET** et l'utilisation des gobelets lavables avec consignes.

La Municipalité a mené un test grandeur nature lors des célébrations du 50ème anniversaire de la commune de Montreux en interdisant toutes ventes de boissons en PET à l'emporter. Elle a également imposé aux commerces un système de gobelets lavables avec consignes. Plus de 10'000 gobelets ont été servis et rapportés au lavage.

La diminution spectaculaire de plus de 80 % du volume des déchets prouve l'efficacité de cette mesure.



Afterworks et événements

Tous les 1^{ers} jeudis du mois de 18h à 23h le **TRALALA HOTEL***** se transforme en lounge et devient l'Afterwork de la Riviera. Ambiance trendy, Live and DJ set, risotto offert.

Afterworks au TRALALA HOTEL***

Prochaines dates :

- jeudi de 2012 : 6/12
- jeudis de 2013 : 7/02, 7/03, 4/04, 2/05, 6/06, 5/09, 3/10, 7/11, 5/12,

Venez découvrir le TRALALA HOTEL !
« La ville de Montreux est intimement liée à la musique. Le TRALALA HOTEL lui rend hommage. »



Hôtel de Charme

Le **TRALALA HOTEL***** accueille ses hôtes un lieu historique (la maison date de 1616) où se conjugue design, atmosphère musicale et Charme. L'hôtel compte 35 chambres et suites toutes uniques, dédiées à un artiste qui a fait la réputation de Montreux. Vous dormirez ainsi aux côtés de Prince, Alicia Keys ou encore Carlos Santana.



Chambres d'artiste

Les chambres et Suites se déclinent en trois catégories :
«S» Room Small & Sexy
«L» Room Large & Love
«XL» Suite X-Large & Luxury

Au coeur de la vieille ville de Montreux, les chambres offrent une vue sur le lac ou les Alpes. Un soin particulier a été apporté à la décoration, mais également au confort. Chaque chambre dispose de toutes les commodités : TV, Wifi gratuit, minibar, coffre.



Confort & Services

Le **TRALALA HOTEL***** offre aussi un service attentif et une gamme de prestations : salle de séminaires entièrement équipée, finger food restauration, lounge bar.



Prix doux

TRALALA HOTEL*** c'est aussi des prix doux, très doux, pour que le séjour de nos hôtes se termine sur une bonne note: un excellent rapport prix/plaisir.

Tarifs 2012-2013 par chambre en CHF		
	Chambre simple	Chambre double
«S» Room	CHF 110.- / 240.-	CHF 130.- / 280.-
«L» Room	CHF 130.- / 300.-	CHF 150.- / 340.-
«XL» Suite	CHF 180.- / 380.-	CHF 200.- / 420.-

Taxe de séjour : CHF 3.- / personne / jour
 Petit-déjeuner : inclus

Contactez nous!

Prenez contact avec nous, nous sommes à votre disposition pour toutes questions et réservations.



TRALALA HOTEL***
 Rue du Temple 2
 CH-1820 Montreux
 Switzerland

Estelle Mayer
 reservation@tralalahotel.com
 +41(0)21 963 49 73
www.tralalahotel.ch



FESTINA
110 YEARS
THIS IS OUR WORLD. WELCOME
CHRONO BIKE COLLECTION

Ad'or
JOAILLERIE

Gianni Calderone

Rue du Théâtre 10
CH-1820 Montreux
C.P. 358

Tél. 021 96 53 145
Fax 021 96 53 146
info@cad-or.com
www.cad-or.com



Rue du Centre 2 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 05 12 - Fax 021 963 75 85

Gian Franco La Rosa
1816 Chailly / Montreux
Portable 079 301 02 28

E-mail: carrel.riviera@bluewin.ch



Gypserie - Peinture - Façades
Papiers peints - Décoration d'intérieurs
Isolation périphérique

Gaetano Santangelo

Ch. de l'Oche-Thorens 8bis - 1815 Clarens
Tél. +41 21 964 64 67 - Fax +41 21 964 64 34
Portable +41 79 212 90 47
info@gaetanosantangelo.ch
www.gaetanosantangelo.ch

TechLine A Clarens
Informatique

info@techline.ch - www.techline.ch

021 964 83 07

! Votre informatique vous fait
tourner la tête ? Contactez-nous !

- **Installation**
- **Vente matériel**
- **Dépannage**



Installations
Chauffage
Sanitaire
Energie renouvelable

Chemin de La Rottaz 3
1816 Chailly/Montreux
Tél. +41 21 964 17 67
Fax +41 21 964 17 82
info@dkc-chauffage.ch



Ezio Lamacchia

Plâtrerie - Peinture

Papiers peints

Rénovation façades

Rue Rouvenettaz 4 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 66 52 - Fax 021 963 66 52
Natel 079 301 03 66



VITRERIE
M. PAGÈS
SÀRL

24h/24

Case postale 44
1816 Chailly
Atelier - Z.I. «La Foge»
Tél. 021 964 83 87
Fax 021 964 13 46

MIROITERIE
Remplacement de vitrine Remasticage
Pose de survitrage Rayonnage
Vitrage isolant Miroir
TOUS TRAVAUX DE VITRERIE



- **PLÂTRERIE**
- **PEINTURE**
- **PAPIERS PEINTS**

asero SÀRL

Avenue du Midi 2 - 1820 MONTREUX
Tél/Fax 021 964 69 03 - Natel 079 447 28 02

NICOLA
PNEUS

vous présente ses meilleurs vœux
et vous souhaite bonne route!

- Montage • Equilibrage
- Géométrie • Amortisseurs
- Echappements • Accessoires

Nicola Iamartino

Rte des Colondalles 18 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 13 14 - Fax 021 963 13 13



Yvan Millasson
vous donne rendez-vous
dès le 7 janvier 2013
à la Tour de Peilz
079 214 13 48

Génial à tout point de vue.



En ville c'est facile avec mon
KYMCO Like 125 4T
dès 2'990.- avec Top-Case



VÉLOS - MOTOS MICHEL DOUSSE

Rue de l'Eglise-Catholique 7
1820 Montreux - Tél. 021 963 24 35

A l'avenir la Municipalité compte inciter voire imposer cette vision à toutes les manifestations.

M. le Municipal Caleb Walther espère ainsi avoir répondu aux questions de M. l'interpellateur.

M. Patrick Aubort remercie la Municipalité pour ses réponses.

M. Yves Cornaro déclare que, dans le cadre du Marché de Noël, il travaille avec PET-Recycling, mais qu'il est très difficile de faire changer l'habitude d'acheter des boissons en PET aux gens, parce que les fabricants, comme par exemple Coca-Cola, ne font plus de tireuses: ils veulent vendre des bouteilles. On est donc devant un problème, car si on prend du verre, c'est dangereux. On est donc aussi tributaire des fournisseurs. Ce sont des grandes maisons, et même si on a la volonté de ne plus prendre de PET, on n'a pas de fournisseurs pour nous livrer.

Par contre, M. Cornaro tient à dire que, cette année, le Marché de Noël utilisera des gobelets lavables contre paiement d'une consigne de CHF 2.-, consigne qui sera remboursée lors de la restitution du gobelet.

9.2. Interpellation de M. Pablo Menzi concernant l'état du chemin du Clos de Chillon

M. Pablo Menzi donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En promenade le long de la Veraye sur le chemin du Clos de Chillon en direction du Quai Ami Chesse, nous pouvons remarquer l'état déplorable dudit chemin.

En effet, ce chemin présente d'énormes fissures sur les passerelles en béton, des escaliers instables, une rampe rouillée etc., le tout présentant un certain danger pour les piétons.

Mes questions à la Municipalité:

- La commune est-elle consciente de l'état déplorable de ce chemin?
- Prévoit-elle d'engager les travaux nécessaires?
- Si oui, quand?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses car il me semble important de sécuriser ledit chemin dans son ensemble.»

M. le Municipal Christian Neukomm déclare que la Municipalité répondra par écrit aux questions de M. l'interpellateur.

9.3 Interpellation de M. Gilles Marco relative à la question: «Pourquoi les dépenses sociales augmentent-elles alors que la majorité des frais particuliers des inscrits sociaux ne sont pas remboursés?»

M. Gilles Marco donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, je déclare mes intérêts car je suis inscrit social au CSI-Centre social intercommunal.

Développement

Les lois sociales trouvent leurs origines dans nos constitutions vaudoise et fédérale.

Dans la Constitution vaudoise: au chapitre 7 - Politique sociale / santé publique: Art. 60 Protection sociale, on peut lire:

1. L'Etat et les communes assurent à chaque personne habitant le Canton les conditions d'une vie digne: a) par la prévention de l'exclusion professionnelle et sociale.

Dans la Constitution fédérale de la Confédération suisse sous Droits fondamentaux: Art. 8 Égalité, il est également dit:

2. Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de sa situation sociale.

Les articles de loi qui règlent l'action sociale dans notre canton sont répertoriés sous:

Loi 850.051 sur l'action sociale vaudoise LASV, Titre I, Dispositions générales, Article 1, But 2, stipulent:

- Prévention: anticipation des problèmes sociaux.
- Appui social: rendez-vous réguliers et cours de formations.
- Revenu d'insertion RI: forfait pour vivre et loyer pour se loger.
- Article 33. Frais particuliers: des frais additionnels sont remboursés.

Questions

Je pose à la Municipalité les questions suivantes:

1. Dans le préavis No 20/2012 de la Municipalité au Conseil communal relatif au projet d'arrêté d'imposition pour les années 2013 à 2014, il est précisé en page 7, Titre 5.1 Marge d'autofinancement, dernier paragraphe: «Cela dit, parmi les éléments financiers importants du ménage communal, il faut relever la part potentiellement croissante des charges liées dont la Municipalité n'a pas la maîtrise comme la facture sociale qui est passée de 10,4 millions en 2006 à plus de 20 millions en 2010». Les coûts sociaux ont donc doublé en 5 ans de 10 millions.

- a) Quelles sont les raisons de cette augmentation?
- b) Peut-on faire une prévision des coûts pour les années à venir?
- c) Peut-on connaître le nombre d'inscrits sociaux communaux durant les années 2006 à 2012?
- d) Pendant cette période, quel est le détail des frais particuliers remboursés par la commune?
- e) Quel est le montant total des frais particuliers mensuels et annuels que la commune octroie?

2. La liste officielle du CSI-Centre social intercommunal n'indique que 5 rembour-

sements de frais particuliers soit les frais dentaires, les frais de garde d'enfant, les frais de lunettes, les frais de mobilier et les frais découlant du droit de visite.

Pour quelles raisons la liste du CSR-Centre social régional vaudois en indique ou en propose 30, alors que la commune n'en rembourse que 5?

3. Le système comptable du CSI-Centre social intercommunal est à terme échu ou post-numerando, cela veut dire que les coûts sociaux: forfait de base pour vivre et loyer pour se loger sont anticipés, payés un mois d'avance, par exemple à fin juin pour juillet.

a) Pourquoi les frais particuliers découlant du droit de visite des enfants pendant la moitié des vacances scolaires ne sont-ils pas également payés d'avance, ce qui pose bien évidemment un problème financier aux personnes ayant leurs enfants en juillet et août?

b) Comment cela se fait-il que certains doivent se battre pour percevoir rétroactivement les frais de visite car ils ne les reçoivent pas automatiquement?

4. Dernière question: Il n'existe pas de formulaire officiel de déclaration mensuel des frais particuliers, pour quelle raison?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses.»

M. le Municipal Caleb Walther déclare que, vu le nombre de questions, leur aspect technique ainsi que des problèmes évidents de compétence entre le Conseil communal, la RAS, et à plus forte raison le Grand Conseil, il sera répondu par écrit à M. l'interpellateur.

Il relève simplement que beaucoup de ces questions relèvent du Grand Conseil, et la RAS n'a que la possibilité d'appliquer ces règlements.

10. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. Patrick Aubort donne lecture de son intervention concernant la fête d'anniversaire des 50 ans de la fusion de la commune de Montreux:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le week-end des 21, 22 et 23 septembre, c'est à Montreux qu'il fallait être. Toute la commune s'était donné rendez-vous pour fêter les 50 ans du Montreux contemporain.

Le vendredi avec force discours de notre Syndic, et de nos anciens Syndics et anecdotes de notre Conseillère d'Etat, le tout généreusement arrosé de nectar régional.

Le samedi émaillé d'expositions d'associations de villages, de services communaux, d'associations sportives et culturelles avec une multitude de démonstrations.

Il paraît même qu'on n'y vit pas seulement la dame du lac, mais aussi un banc de sirènes bien ordonné sillonnant notre cher Léman, miroir indispensable au bon déve-

loppement de notre vin blanc, copieusement servi ce jour-là.

Et le dimanche! Mesdames et Messieurs, le dimanche, le point d'orgue de cette manifestation populaire, le cortège! Avec des délégations bariolées toutes plus fières les unes que les autres. Un cortège populaire, et même international, digne de nos grandioses fêtes des narcisses, dont la dernière édition ne doit pas se situer bien loin de la période de notre fusion. En finissant comme il se doit, par un apéritif géant constitué d'une large palette de divins breuvages... régionaux... il va sans dire!

Votre serviteur a certainement oublié quelques-uns des événements habilement orchestrés par Jean-Paul Genoud et son comité. La population, elle, en redemande. Oh! Peut-être pas chaque année, mais tout de même, se rappeler tous les dix ans que Montreux n'est pas seulement né d'une fusion de deux communes, mais qu'elle est aussi composée d'une constellation de villages animés par une myriade d'associations rivalisant de dynamisme, nous fait le plus grand bien.

Le Vaudois et par extension le Montreusien n'a pas l'habitude de lancer des fleurs à tous ceux qui ont de près ou de loin œuvré à cette magnifique commémoration. Il a même poussé sa modestie au point de déléguer cette agréable distribution au dicastère des espaces verts durant le cortège. Cette timidité, que dis-je cette humilité qui nous caractérise tous me pousse à ne dire qu'un seul mot à tous: MERCI!

Applaudissements de l'assemblée.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention concernant: «Fête des 50 ans de Montreux – une affaire durable!».

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le Groupe Montreux Libre félicite la Municipalité et le comité d'organisation pour la fête très réussie des 50 ans de Montreux. Le cortège, les stands et les productions artistiques témoignaient de la créativité de nos sociétés locales, de nos villages et de nos jeunes très impliqués dans les festivités. Les villages des hauts ont certainement apprécié de pouvoir faire connaître leurs "atouts".

A notre plus grande satisfaction, la commune de Montreux a opté pour le système ecovaiselle, permettant d'utiliser de la vaisselle recyclable.

Elle répond ainsi à plusieurs interventions du groupe Montreux Libre au sein du Conseil communal (motion Emmanuel

Gétaz du 5 septembre 2012, Interpellation de M. Emmanuel Gétaz du 31 août 2011) qui visaient à introduire un tel système pour les événements de la commune ainsi que pour les événements subsidiés par notre collectivité. Nous souhaitons que cette bonne expérience fasse école pour le Montreux Jazz, Montreux bouge, le Marché de Noël et les autres manifestations qui permettront que le slogan Montreux ville propre se transforme en réalité. Il n'y aura alors plus qu'un pas à franchir pour que Montreux devienne aussi "ville durable".

Montreux Libre suggère également une autre déclinaison "durable" de cette fête, à savoir de réfléchir à la renouveler régulièrement, par exemple tous les cinq ou dix ans. Nous avons fêté un anniversaire de 50 ans, pourquoi ne pas enlever un zéro et réunir tous les habitants de notre commune dans une petite fête quinquennale? Merci.»

M. Olivier Gfeller n'a pas les élans lyriques de ses prédécesseurs au micro pour remercier la Municipalité donc il le fait à sa modeste échelle, et la remercie pour cet anniversaire des 50 ans.

Mais il informe l'assemblée que les verts et les socialistes de la Riviera organisent aussi un événement. Il s'agit d'une soirée thématique sur les déchets, il espère que personne ne se sent visé, mais tout le monde est cordialement invité. Des précisions seront données lors de la prochaine séance du Conseil, mais M. Gfeller invite les personnes intéressées à réserver déjà la date du 12 novembre, et ce sera à 19 h 30 à Clarens.

M. Florian Despond donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le Groupe PLR souhaite rendre un hommage au Conseiller PLR sortant M. Edmond Chevalley.

M. Edmond Chevalley a été élu pour la première fois au Conseil communal de Montreux sur la liste libérale en 1998, puis réélu en 2002, 2006 et enfin en 2011 sous la "bannière" PLR.

M. Chevalley, entrepreneur bien connu sur tout le territoire communal, s'est engagé en particulier - mais pas exclusivement - pour l'amélioration des conditions de vie des habitants de son village d'origine et de domicile, Chernex, en intervenant notamment au sujet des questions d'aménagements.

Attaché à mettre en avant son idéal libéral et les valeurs de son parti plutôt que sa per-

sonne, M. Chevalley a toujours privilégié une approche pragmatique de la politique communale, en mettant ses compétences et connaissances au service des nombreuses commissions auxquelles il a participé.

Afin de céder sa place à de plus jeunes Conseillers, et toujours dans un esprit constructif et orienté vers l'avenir, M. Chevalley a décidé au début de cette deuxième année de législature de présenter sa démission du Conseil communal de Montreux.

Les membres du PLR souhaitent ainsi, par ce bref hommage, remercier M. Chevalley pour son engagement au sein de ce Conseil et lui souhaiter une bonne retraite politique.»

M. Emmanuel Gétaz déclare ses intérêts. Il est vice-président de la Société des intérêts des Avants, et c'est au nom de cette société et des habitants des Avants, qu'il tient à remercier la Municipalité et les organisateurs des 50 ans. Cette manifestation a été extrêmement appréciée par les habitants du village qui ont eu la possibilité de présenter les atouts de celui-ci, comme d'ailleurs l'ont fait beaucoup d'autres villages et parties de la commune. Encore merci!

Mme Catherine Buchet Bulliard intervient pour la commission qui va se réunir demain soir et demande aux commissaires de bien vouloir passer auprès d'elle, à la fin de la séance, afin de prendre les petits cartons jaunes. Cela répond ainsi à l'intervention de M. Christian Bécherraz. Le rendez-vous est fixé à 19 h 00 devant l'entrée du 2m2c B4.

M. le Président Olivier Blanc déclare que la secrétaire du Conseil remercie toutes les personnes qui ont pris la très bonne habitude de lui remettre leurs interventions et les remercie de maintenir cette bonne habitude.

Il demande également à M. Christian Allenbach et aux deux scrutateurs de bien vouloir venir auprès de lui à la fin de la séance.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président lève la séance à 22 h 30.

Extrait du procès-verbal
de la séance du 3 octobre 2012.

La version complète
du procès-verbal peut être obtenue
au greffe municipal.

GENDRE & EMONET
GÉRANCE FIDUCIAIRE SA

RUE INDUSTRIELLE 26 CASE POSTALE 1217 1820 MONTREUX
TÉLÉPHONE 021 977 30 50 FAX 021 977 30 27
www.gendre-emonet.ch

Pour vos Fêtes!

AEBI FLEURS SA
CLARENS

Rue Gambetta 23 - 1815 Clarens
Tél. 021 964 61 22 - Fax 021 964 10 45
E-mail: aebi_fleurs@bluewin.ch

Pour ménager l'environnement dès les premiers tours de roue, un véhicule à gaz naturel/biogaz est la solution idéale !



En plus, vous bénéficiez d'une

Prime de CHF 1'500.-*

(CHF 1'000.- gaz naturel/biogaz carburant + CHF 500.- cash)

Renseignements: no gratuit 0800 429 429

gaz naturel 

biogaz



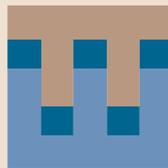
www.vehiculeagaz.ch
www.holdigaz.ch / www.cosvegaz.ch

Wider Sàrl Montreux
Chemin du Pierrier 1
1815 Clarens

Wider SA Genève
Rue de Lyon 110
1203 Genève

Wider SA Morges
Riond-Bosson 13
1110 Morges

Tél. + 41 (0) 21 989 22 66
Fax + 41 (0) 21 989 22 77
montreux@wider-sa.ch
www.wider-sa.ch



W I D E R



ébénisterie agencement menuiserie





MONIQUE TOUZEAU
TOUZEAU

Passionnément



Extrêmement

ARTS DE LA TABLE - DÉCORATION DE LA MAISON - LISTES DE MARIAGE
28, AVENUE DU CASINO · 1820 MONTREUX · 021 966 30 10
WWW.TOUZEAU.COM